



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE



Rapport d'activité 2019

Fédération de l'Aisne pour la Pêche et Protection du Milieu Aquatique

Sommaire

- 1. Généralités*
- 2. Connaissance*
- 3. Conservation - Protection*
- 4. Restauration*
- 5. Formation - Sensibilisation*
- 6. Développement du loisir pêche*
- 7. Divers*





Généralités

Présentation

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FAPPMA) est un établissement d'utilité publique, agréée pour la protection de l'environnement, dont le siège est situé à Barenton-Bugny. Elle regroupe les 67 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du département (AAPPMA).

Les objectifs de la FAPPMA dans le cadre de ses activités statutaires sont de conserver et/ou améliorer les peuplements piscicoles (et donc les états écologiques) des masses d'eau du département afin d'offrir à ses adhérents des milieux permettant l'exercice de la pêche dans de bonnes conditions et de manière durable. Pour ce faire, les activités de la FAPPMA sont orientées en six grands axes :

Connaissance

Conservation -
Protection

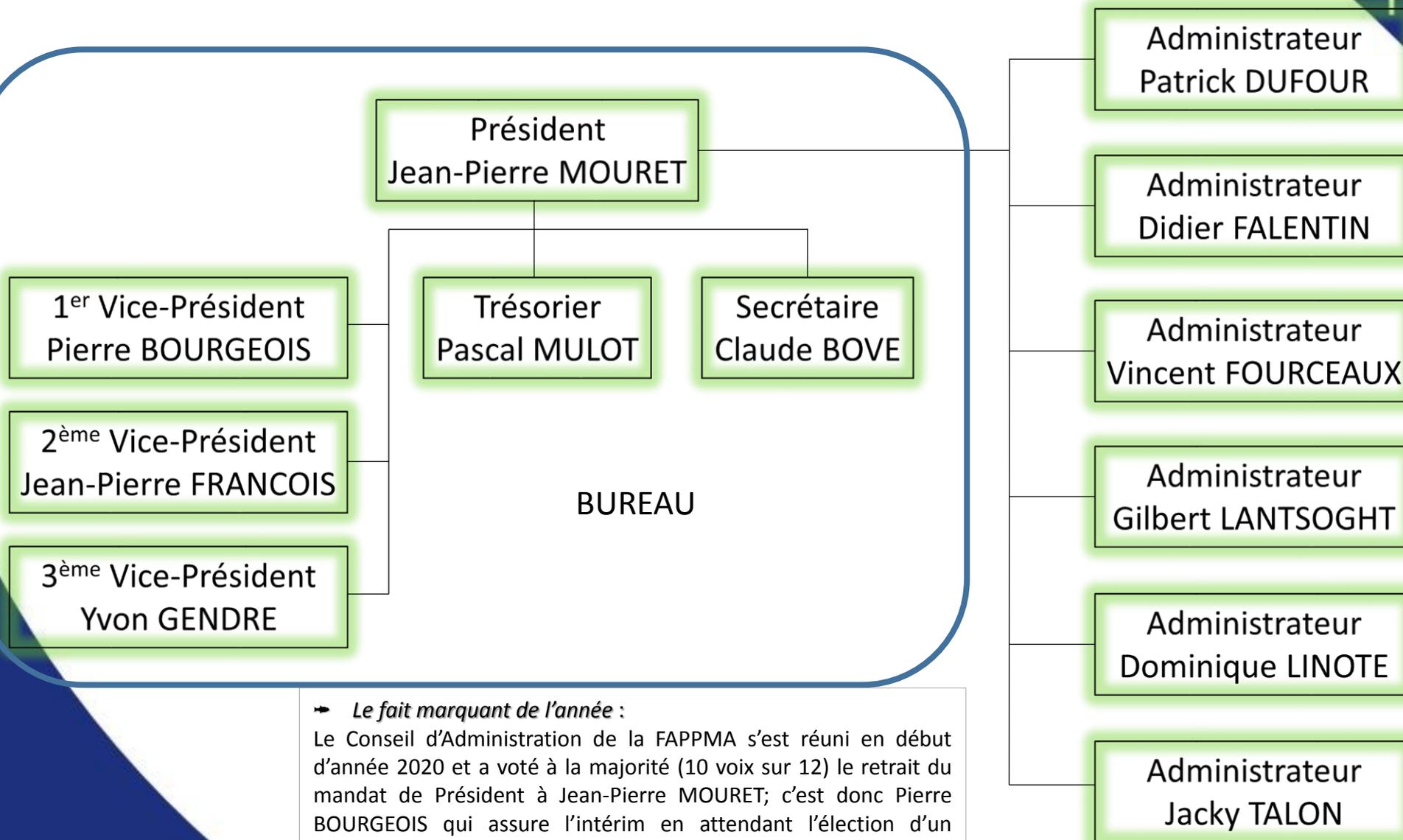
Restauration

Formation -
Sensibilisation

Développement
du loisir pêche

Divers

L'équipe élue



► *Le fait marquant de l'année :*

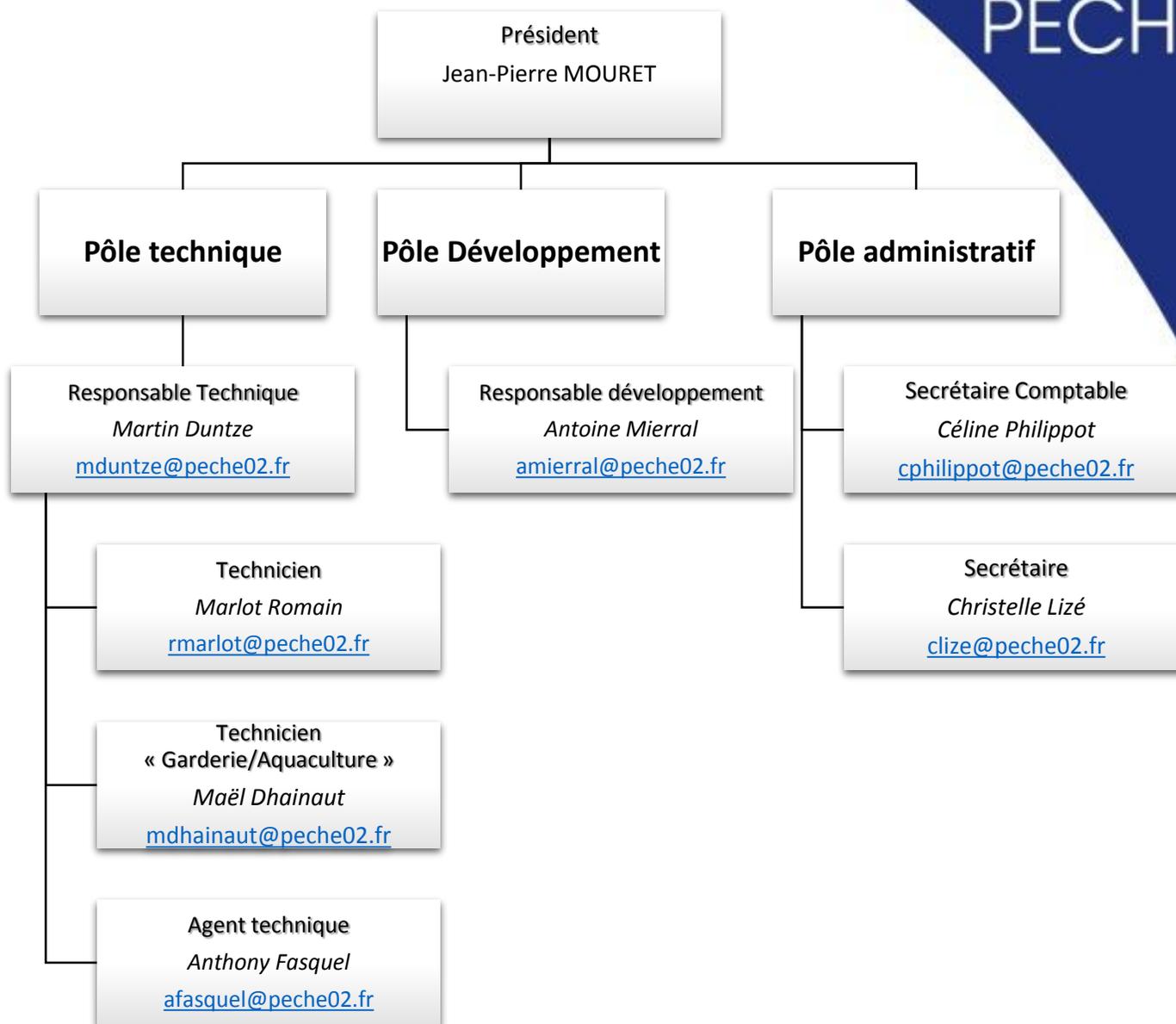
Le Conseil d'Administration de la FAPPMA s'est réuni en début d'année 2020 et a voté à la majorité (10 voix sur 12) le retrait du mandat de Président à Jean-Pierre MOURET; c'est donc Pierre BOURGEOIS qui assure l'intérim en attendant l'élection d'un nouveau bureau. Jean-Pierre MOURET reste néanmoins administrateur de la FAPPMA

L'équipe salariée

→ Le fait marquant de l'année :

La FAPPMA a procédé au recrutement d'Anthony Fasquel en tant qu'agent technique. Celui-ci remplace Alain Guidez, en arrêt maladie.

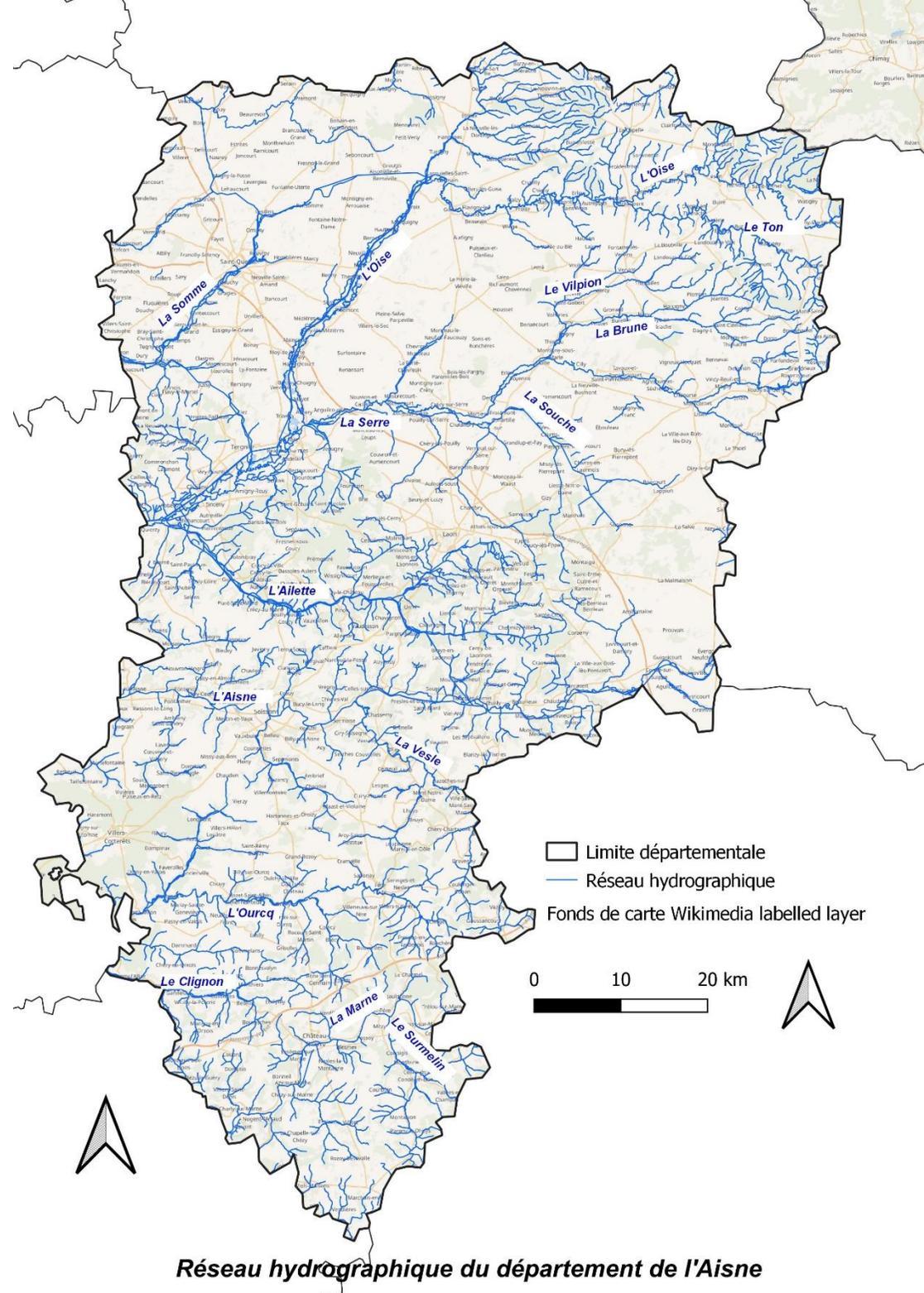
Il est notamment chargé de l'entretien des plans d'eau fédéraux et participe activement à l'ensemble des activités de la FAPPMA (missions de garderie, inventaires piscicoles, travaux de restauration en régie ou renfort sur les manifestations).



Réseau hydrographique et secteur d'intervention

La FAPPMA est susceptible d'intervenir sur l'ensemble du réseau hydrographique du département de l'Aisne. Pour les actions d'entretien et de restauration des milieux aquatiques (restauration de la continuité écologique, restauration de frayères, restauration d'habitats...), la FAPPMA priorise ses interventions selon quelques grands principes, à savoir :

- absence de maître d'ouvrage ayant la compétence rivière,
- ratio gain écologique / coût financier,
- présence de lots de pêche détenus par une AAPPMA,
- répartition géographique de l'effort d'intervention de la FAPPMA pour essayer de contenter toutes les AAPPMA,
- motivation de l'AAPPMA,
- actions ayant un effet bénéfique direct pour la faune piscicole,
- opportunité de maîtrise d'ouvrage (maîtrise foncière, accord des propriétaires...).



Les AAPPMA

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique compte 67 AAPPMA sur son territoire départemental. Ces associations gèrent des eaux libres et/ou closes, appartenant au domaine public et/ou privé, en 1ère et/ou 2nde catégorie piscicole.

30 AAPPMA gèrent des lots en 1ère catégorie piscicole pour un linéaire total dépassant 400 km, et 45 AAPPMA gèrent des lots en 2nde catégorie piscicole (dont huit ont un parcours mixte avec de la 1ère catégorie) pour un linéaire total dépassant 1400 km.

La superficie en plan d'eau gérée par la Fédération et ses AAPPMA avoisine 200 ha



Budget 2019

PRODUITS	
Cartes de pêche	243 236 €
Vente et productions de poissons	5 895 €
Prestation de services / Animations	6 725 €
Locations	17 423 €
Subventions FNPF	156 599 €
<i>Kit emploi, panneaux étangs, matériel animation, travaux, mise en place du SDDL, tenues GPP et APN</i>	
Subventions partenaires	309 443 €
<i>Agence de l'eau, Région Hauts-de-France, Lyonnaise de l'eau</i>	
Dommages et intérêts	41 887 €
<i>Pollution – PV pêche</i>	
Produits financiers	79 462 €
Produits exceptionnels	64 780 €
TOTAL	925 530 €

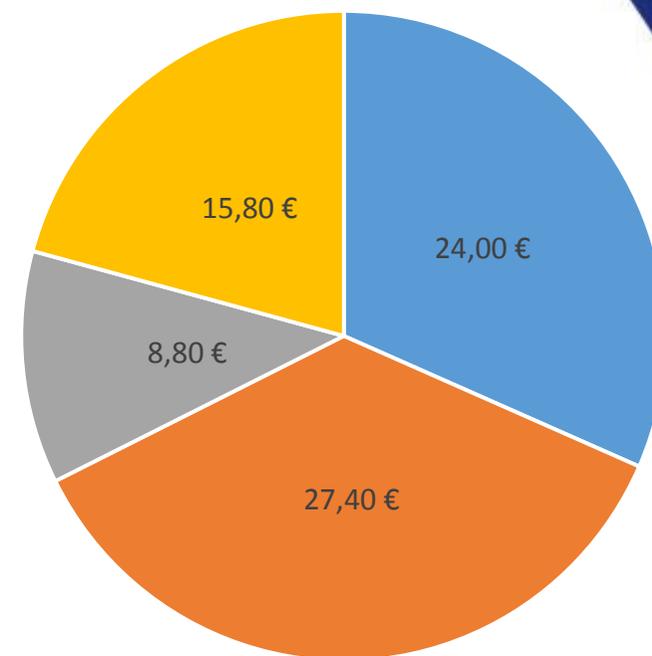
L'ensemble des documents comptables peuvent être consultés sur demande au siège de la Fédération.

CHARGES	
Dépenses courantes	78 082 €
<i>Eau, électricité, carburants, petits matériels, fournitures administratives, location et entretien des véhicules, frais postaux et bancaires, location photocopieuses, achats de poissons</i>	
Dépenses pour les AAPPMA	129 855 €
<i>Baux de pêche, alevinage, subventions APN, tenues GPP, impression des guides et dépliants, objets publicitaires, matériels d'animation, organisation des concours</i>	
Dépenses pour la Fédération	57 465 €
<i>Déplacements, indemnités, assurance, cotisations aux structures piscicoles, entretien des immeubles et des plans d'eau</i>	
Salaires, charges sociales et frais de formation	278 870 €
Amortissement et provisions	32 731 €
Honoraires	20 106 €
<i>Avocat, expert comptable, commissaire aux comptes et huissiers</i>	
Projets de la Fédération pour les AAPPMA	239 683 €
<i>Travaux de continuité écologique, frayères, rampe de mise à l'eau</i>	
Impôts	20 605 €
<i>Sur les bénéficiaires, sur les placements, locaux, taxes foncières</i>	
RESULTAT	68 133 €
TOTAL	925 530 €

Effectifs 2019

Type de carte	Nombre	Evolution par rapport à 2018
Carte Interfédérale	2227	+ 15,63%
Carte Personne Majeure	6546	- 0,73%
Carte « Automne »	66	-
Carte Découverte Femme	464	+ 8,18 %
Carte Personne Mineure	1234	- 1,04 %
Carte Découverte – 12 ans	1244	- 3,12 %
Carte hebdomadaire	388	+ 14,12 %
Carte Journalière	3062	+ 8,93 %
Pass Pêche	689	-

Décomposition du prix de la carte de pêche majeure (76 €)



→ **Les chiffres clés :**

11 781 adhérents annuels dont 2 478 mineurs
4 139 adhérents occasionnels
+ 2,63 % de cartes annuelles

- Cotisation fédérale
- Cotisation FNPF
- RMA (Agence de l'eau)
- Cotisation AAPPMA



Connaissance

Réseau de suivi par pêche à l'électricité

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dispose des moyens humains et techniques pour la réalisation d'opérations de pêche à l'électricité. Ces opérations de connaissances peuvent être réalisées pour la compte de la FAPPMA ou de maîtres d'ouvrage extérieurs :

- Inventaires piscicoles à but de connaissance réalisés pour divers motifs (diagnostic PDPG, diagnostic PGP, suivis spécifiques de certaines espèces, volet connaissance des PPRE des syndicats de rivière, etc.)
- Evaluation de l'efficacité de travaux de restauration (état initial puis suivi post-travaux) : restauration de frayères, restauration de la continuité écologique, renaturation de cours d'eau, etc.-

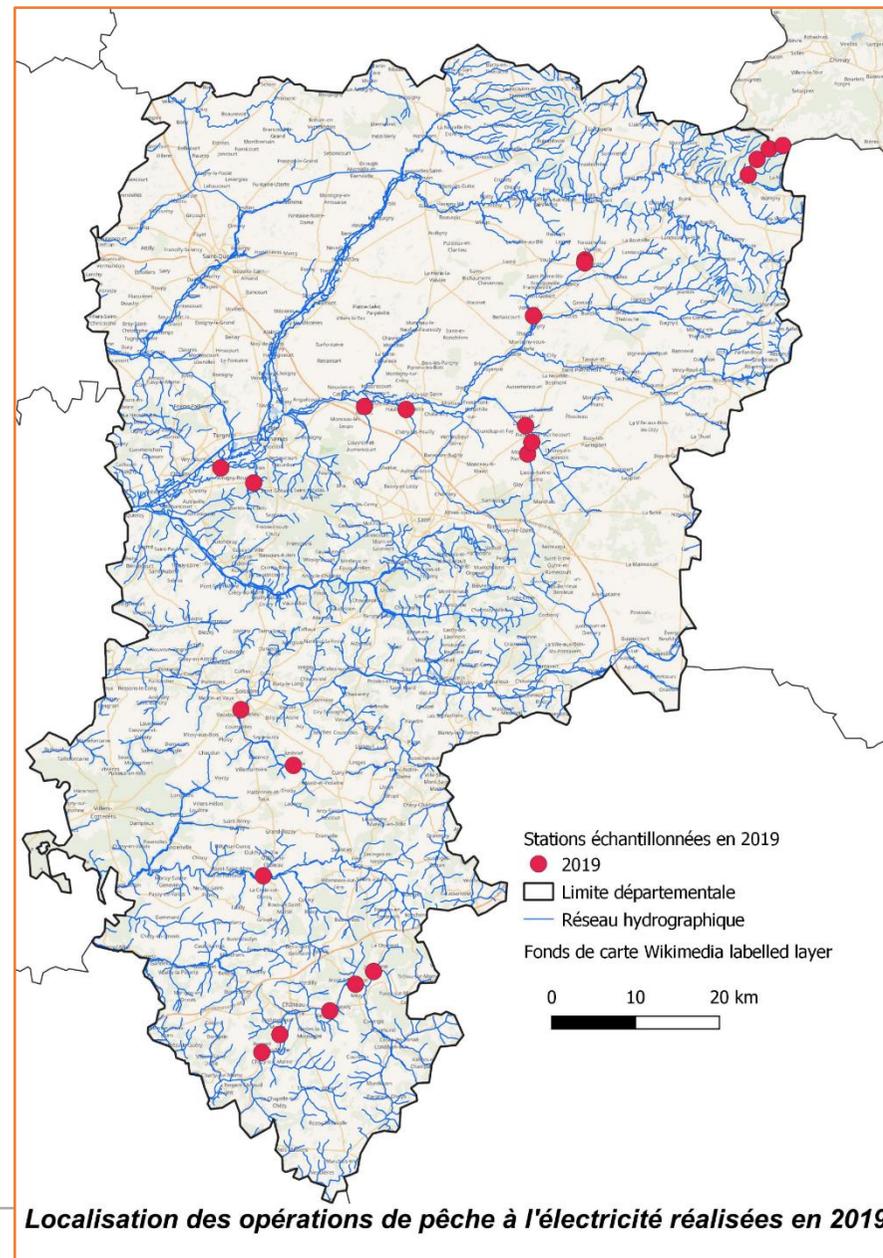


➔ **Les chiffres clés :**
22 opérations réalisées
9 contextes piscicoles
8 587 poissons échantillonnés

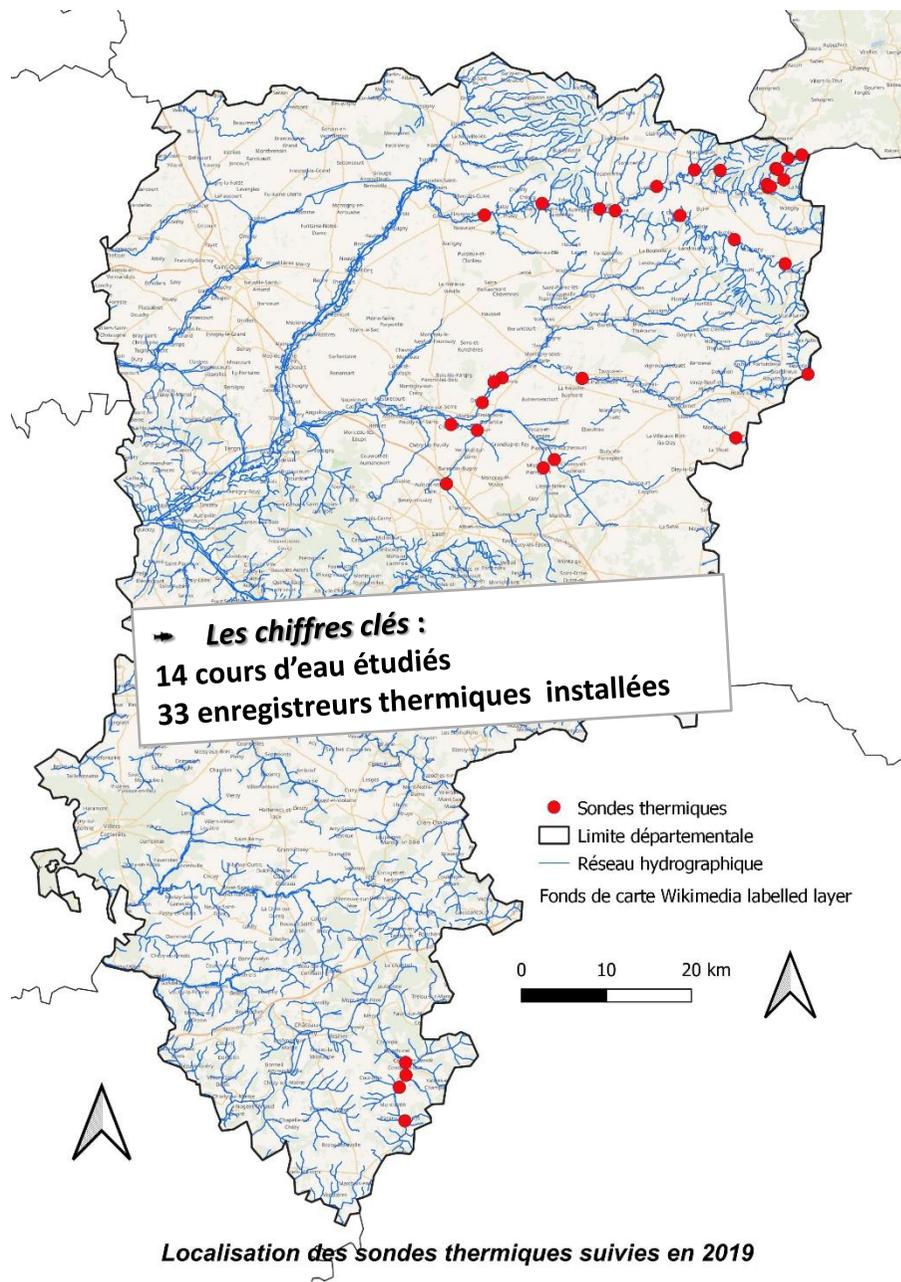
✦ Le petit plus :

Téléchargez les résultats complets et analysés sur notre site web :

https://www.peche02.fr/cms_viewFile.php?idtf=18607&path=Resultats-des-inventaires-piscicoles-par-peche-a-l-electricite-annee-2019.pdf



Réseau de suivi thermique



Au cours de 2019, la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a lancé son réseau de suivi thermique des cours d'eau du département de l'Aisne. La température étant partie intégrante des caractéristiques déterminantes des peuplements piscicole, il apparaît comme nécessaire d'étudier ce paramètre dans un contexte global de changement climatique, notamment sur les cours d'eau salmonicoles où l'espèce repère Truite fario est considéré comme sténotherme.

Les informations importantes :

Le travail a consisté à la définition du réseau de suivi, à la conception des supports des enregistreurs thermiques, à leur pose (une partie à l'automne 2018 et une au printemps 2019) et à la récupération des données (une partie à l'automne 2019, la seconde le sera au printemps 2020).



Cout total	2 745, 60 €
80 %	Agence de l'eau Seine-Normandie
20 %	FAPPMA

Le petit plus :

Téléchargez les premiers résultats sur notre site web :
<https://www.peche02.fr/3787-suivi-thermique.htm>

Conservation des populations d'écrevisses à pattes blanches

Dès 2017, la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'est associée avec le CPIE des Pays de l'Aisne afin de mener une importante étude sur la situation des écrevisses autochtones, mal connue dans le département de l'Aisne. Cette étude a notamment permis de confirmer ou découvrir la présence de 4 populations d'écrevisses à pattes blanches dans les cours d'eau axonais. Il reste cependant de nombreux cours d'eau à étudier.



→ Les informations importantes :

Les prospections n'ont pas pu être organisées au cours de l'année 2019. Cependant, plusieurs actions ont pu être menées pour préserver cette espèce menacée :

- Réflexion sur la création d'une mission ponctuelle sur la conservation des populations. Ce dossier doit être retravaillé pour l'obtention des financements nécessaires.
- Organisation d'une réunion de concertation avec les usagers, notamment le monde agricole, d'un bassin versant thiérachien abritant une population.
- Alerte des services de l'état quant à un important projet de retournement de prairie, qui aurait des conséquences désastreuses sur une des populations.
- Alerte des services de l'état suite à un dysfonctionnement d'une pompe de relevage sur un cours d'eau abritant une population.
- Veille sur la répartition des espèces exotiques envahissantes.

→ Les chiffres clés :

4 populations reliques dans le département de l'Aisne
3 espèces exotiques envahissantes présentes



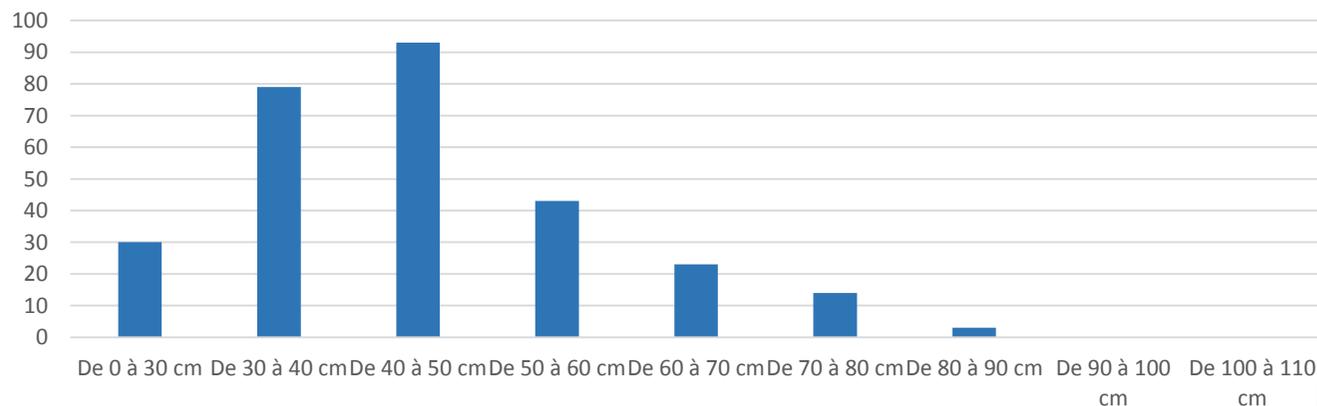
Etude de la population de Brochet du plan d'eau de Monampteuil

L'AAPPMA « La Gaule Laonnoise » de Laon a sollicité la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour étudier la population de Brochet du plan d'eau de Monampteuil, notamment pour mieux connaître la structure de la population (les captures de poissons géniteurs étant plutôt rares).

➔ Les informations importantes :

Un suivi des captures a été mis en place avec les pêcheurs volontaires pour en savoir plus sur la structure de la population mais aussi avoir davantage d'informations sur les prélèvements. L'analyse notamment mis en avant que la population était dominée par des petits individus (effet de la taille minimale de capture fixée à 60 cm ?). Suite à cela, l'AAPPMA, après consultation des pêcheurs, a décidé de classer le plan d'eau de Monampteuil en parcours « no-kill ».

Structure de la population de Brochet au plan d'eau Monampteuil



➔ **Les chiffres clés :**
542 heures de pêche à la ligne analysées
285 captures de Brochet

★ Le petit plus :

Téléchargez les résultats de cette étude sur notre site web :

https://www.peche02.fr/cms_viewFile.php?idtf=19698&path=Rapport-Monampteuil.pdf

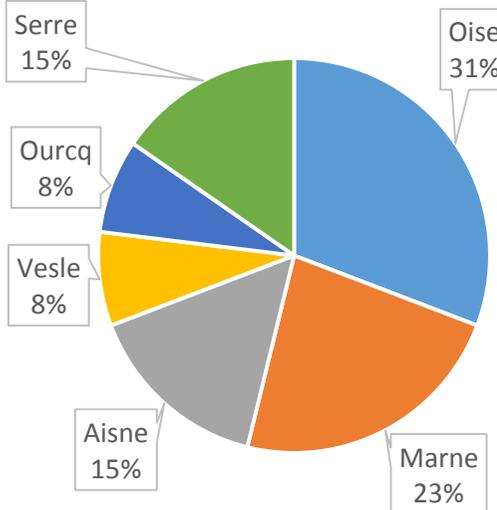
Diagnostic des frayères à brochets du département

En 2019, la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a accueilli en apprentissage Léonard Cluytens, étudiant en licence professionnelle « Milieux Aquatiques et Eaux Pluviales ». Ce dernier a notamment réalisé un bilan des actions de restauration de frayères à brochets dans le département de l'Aisne, mais aussi une évaluation de la fonctionnalité actuelle des sites restaurés et des sites potentiels pour la reproduction du Brochet et de ses espèces accompagnatrices afin d'apporter les éléments préalables à la mise en place d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien.



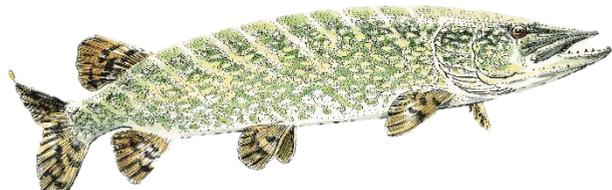
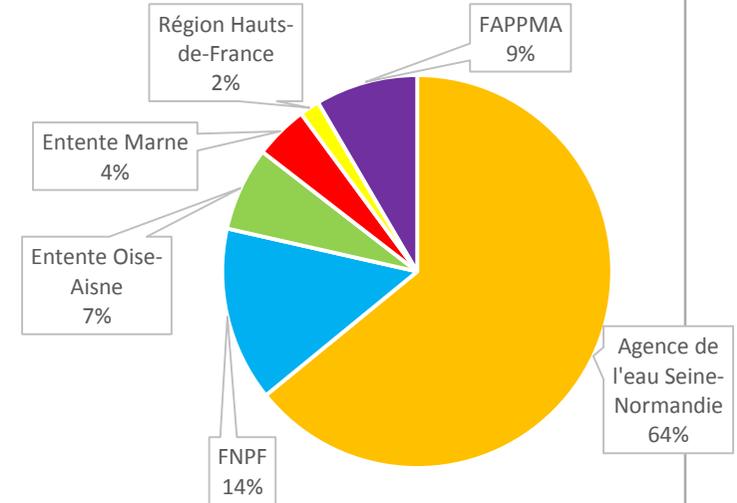
➔ Bilan des actions de la Fédération :

Répartition géographique



➔ **Les chiffres clés :**
13 sites restaurés
162 189 € investis

Répartition des financements



✦ **Le petit plus :**

Téléchargez le rapport de notre apprenti sur notre site web :

<http://www.federationpeche.fr/include/viewfilesecure.php?idtf=19699&path=Rapport-CLUYTENS.pdf>

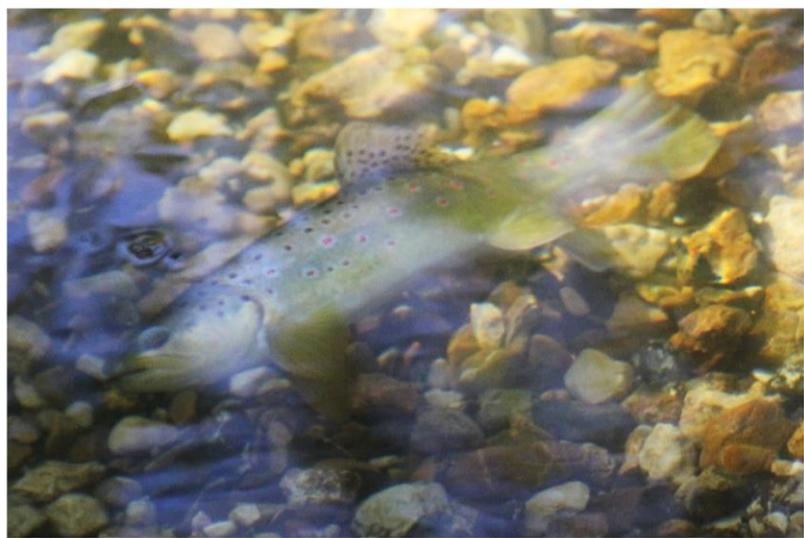
Evaluation d'incidences - frayère

L'Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques a sollicité la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour un accompagnement technique sur des travaux de restauration de la continuité écologique, notamment pour l'apport de ses connaissances sur les frayères potentiellement à risque en aval des différents projets.

→ *Les informations importantes :*

Pour répondre à cette demande, un technicien a parcouru à pied les linéaires en aval des ouvrages concernés et recensé chaque zones de reproduction potentielles pour les espèces Chabot, Lamproie de Planer, Ombre commun, Truite fario et Vandoise.

Ce travail a notamment apporté aux maitres d'ouvrages les informations préalables sur l'habitat piscicole permettant d'adapter les mesures de réduction des impacts des travaux, notamment sur les dépôts de matière en suspension, ce qui peut colmater et donc altérer la fonctionnalité de ces zones.



→ *Les chiffres clés :*
50 zones de frayère relevées
1 550 m de cours d'eau prospectés

→ *Les projets concernés :*

- Travaux de dérasement du seuil de l'ancien moulin de Givry sur le ruisseau des Vingt-Muids
- Travaux de dérasement du seuil ROE20012 de Montigny-lès-Condé sur la Dhuy
- Travaux de dérasement du seuil ROE58037 de Montigny-lès-Condé sur la Verdonnelle
- Travaux de dérasement du seuil ROE31228 de Crézancy sur le Surmelin

Plan de Gestion Piscicole

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a poursuivi la mise en place des Plans de Gestion Piscicole (PGP) de ses associations adhérentes. Ces documents possèdent un volet halieutique mais aussi et surtout un volet piscicole dans lesquels sont proposées des actions de gestion piscicole (mise en place de réserve, gestion patrimoniale...) et de restauration d'habitats (scarification de frayères à truite, aménagement de frayères à brochet, réalisation d'aménagements piscicoles...).

Ce travail a concerné le bassin versant du ru de Vandy (création du document) et du Surmelin (actualisation).



A landscape photograph showing a wetland or marsh area. In the foreground, there are tall, green grasses and clumps of brownish reeds. A small, shallow pond is visible in the middle ground, surrounded by more vegetation. In the background, a dense line of trees with varying shades of green and some bare branches stretches across the horizon. The sky is bright blue with scattered white clouds.

Conservation - Protection

Acquisition et gestion du site de la Vatroye

La Fondation des Pêcheurs a acquis en 2019 le site de la Vatroye à La Fère. Ce site de 33 hectares, bordé par l'Oise, était propriété de la commune de La Fère. Des projets d'acquisitions menaçaient cette zone humide.

➔ Les informations importantes :

Le site sera géré par la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dans le cadre d'une convention de mise à disposition. Les prairies seront aménagées pour les rendre favorables à la reproduction du Brochet, espèce emblématique et menacée, des zones de haut-fond créées dans le plan d'eau, une mosaïque de milieux maintenue sur le site, et les espèces invasives combattues.

Après acquisition, une conférence de presse a pu être organisée sur le site afin de présenter le projet .

Le travail s'est ensuite articulé autour de la construction de la convention de mise à disposition du site.



➔ **Les chiffres clés :**
22 Hectares de zones humides acquis
11 Hectares de plan d'eau acquis
50 000 € d'apportés par la FAPPPMA pour l'acquisition du site

Site Rivières Sauvages de l'Artoise

Le label « Site Rivières Sauvages » est un outil de valorisation et de protection au service des gestionnaires des rivières. La labellisation « Site Rivières Sauvages » de l'Artoise s'accompagne depuis 2016 de la mise en place d'un programme d'actions de conservation du cours d'eau portés par la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et l'Office National des Forêts. Ce programme d'actions collaboratif intègre les acteurs du territoire : collectivités, forestiers, pêcheurs, naturalistes. Un important effort est mené pour la mise en place d'une coopération transfrontalière avec la Belgique.



→ **Les chiffres clés :**
9 km de cours d'eau labellisés
327 644 € investis dans programme d'actions

→ **Les actions de gouvernance de l'année :**

- Organisation du Comité de pilotage du programme d'actions
- Evaluation à mi-parcours du programme d'actions
- Réunion d'échanges avec les acteurs belges
- Lancement d'une campagne de mécénat territorial

→ **Les actions de communication de l'année :**

- Rédaction d'une lettre d'information
- Présentation du projet sur site à des étudiants d'AgroParisTech et au personnel de la région Hauts-de-France
- Contribution à un reportage pour France Télévision



→ **NB :** Les actions de connaissance et travaux sont présentés dans d'autres parties du document

Site Rivières Sauvages de l'Artoise



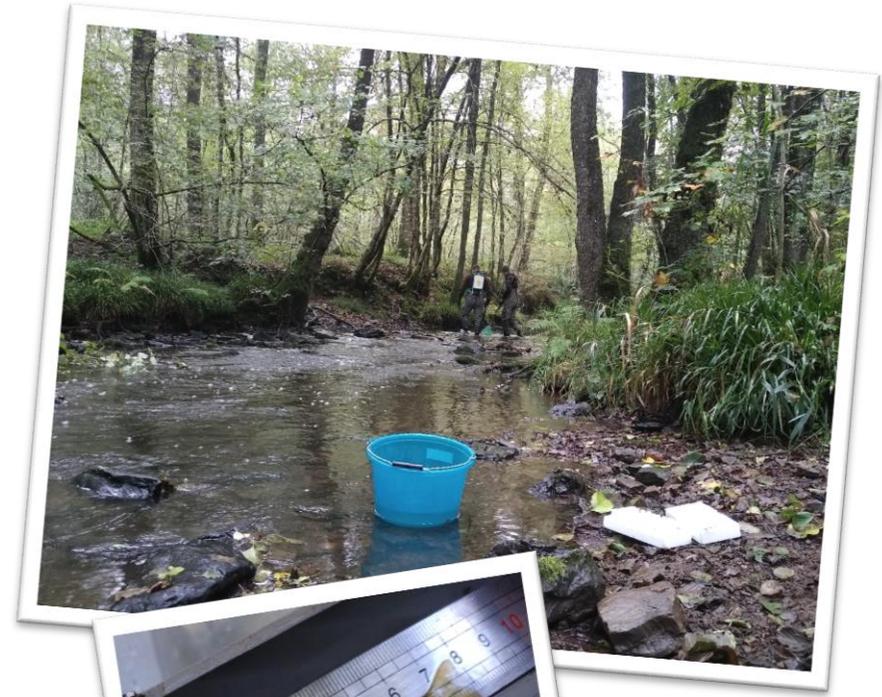
Un suivi de la population de Truite fario de l'Artoise et petits affluents salmonicoles de la forêt domaniale de Saint-Michel est mis en place dans le cadre du programme d'actions pour s'assurer de la conservation de la population. Ce suivi s'articule autour de deux actions : le suivi démographique de la population et le suivi du succès reproducteur.

➔ Les informations importantes du suivi démographique :

Le suivi démographique (inventaire par pêche à l'électricité – 2 passages avec retrait – réalisé en régie) ne montre pas d'évolution majeure de la population de Truite fario malgré des conditions d'étiage très sévères. Cela démontre une fois de plus la résilience de ces cours d'eau fonctionnel.

➔ Les informations importantes du suivi du succès reproducteur :

Suite à l'étude de viabilité de la population de Truite fario initiée en 2017, il a été décidé de ce suivre le succès reproducteur de la population. Cet indicateur, obtenu par reconstitution des fratries après analyses génétiques de prélèvements sur les individus du stade 0+ (juvénile), permet d'évaluer le nombre de reproducteur qui ont contribué au recrutement de la population. Les résultats des prélèvements de l'année 2018 (analysés en 2019) sont nettement plus rassurant pour l'avenir de la population. Un échantillonnage a de nouveau été réalisés à l'automne 2019. Les résultats seront diffusés au cours de l'année 2020.



➔ **Les chiffres clés :**
316 Prélèvements génétiques réalisés
4 stations de suivi démographique

Prestataire

Scimabio-Interface

**Cout total d'une
année de suivi du
succès reproducteur**

8 959, 68 €

80 % Agence de l'eau Seine-Normandie

10 % Région Hauts-de-France

10 % FAPPMA



Relations avec les acteurs liés aux milieux aquatiques

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est régulièrement sollicité par les acteurs liés aux milieux aquatiques : collectivités ou syndicat de rivière, administration, partenaires techniques divers, etc. L'objectif est de s'assurer à chaque fois de la protection des écosystèmes aquatiques et notamment du volet piscicole.

➔ *Les différentes relations :*

- Contact avec les différents syndicats de rivière notamment via des échanges avec l'Union des Syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques
- Conseil technique auprès de l'Office National des Forêts (travaux de restauration de la Petite Ramée, projet de suivi en forêt de Saint-Gobain)
- Assistance de la Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry, via la participation aux différents contrats globaux d'actions du territoire
- Participation à l'observatoire du lac de l'Ailette
- Participation aux différentes séances du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
- Participation au comité consultatif des Réserves Naturelles Nationales
- Participation au Comité Régional de Biodiversité
- Participation au comité sécheresse
- Echanges réguliers avec les bénévoles d'AAPPMA et les adhérents
- Etc...

➔ *Les chiffres clés :*

+ de 15 organismes, services de l'Etat et/ou collectivités ont pu bénéficier de l'expertise technique de la FAPPMA liée à la connaissance des milieux aquatiques et de la faune piscicole



Avis techniques

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est amené à être consulté pour donner son avis sur des projets en lien avec les milieux aquatiques, soit par la voie réglementaire (consultation administrative) ou dans le cadre du SAGE Aisne-Vesle-Suippe. Ces avis permettent de rappeler les menaces portant sur les milieux aquatiques et plus particulièrement la faune piscicole, trop souvent négligée comparée à certains autres compartiments biologiques.

Dossier	Avis donné
PPRE des affluents de l'Aisne	Favorable avec réserve
PPRE de la Prosne	Favorable avec réserve
Renouvellement de l'autorisation de la centrale hydroélectrique de Fontenou	Favorable avec réserve
Création d'un forage à Juvincourt-et-Damary	Défavorable
Création d'un forage à Saint-Etienne-sur-Suippe	Défavorable
Création d'un forage à Suippe	Défavorable
Création d'un forage à Livry-Louvercy	Défavorable
Exploitation d'une carrière à Soupir	Défavorable
Création d'un forage agricole à Auberive	Défavorable
Création d'un forage agricole à Sainte-marie	Défavorable
Création d'un forage agricole à La Cheppe	Défavorable
Création d'un forage agricole à Saint-Hilaire-le-Petit	Défavorable
Création d'un forage pour le golf de Gueux	Défavorable

➔ **Les chiffres clés :**

13 avis techniques donnés (malheureusement ces avis, pourtant motivés, ne sont pas suivis par l'Administration !)



➔ Les années 2018 et 2019 ont battu des records de sécheresse; elles ont donc « naturellement » mais paradoxalement vu le nombre de demande de création de forages, en particulier agricoles, exploser. Or l'exploitation de ces même forages aggrave les problèmes d'assec sur les cours d'eau situés dans l'influence de ces forages... Les demandes de création et d'exploitation de forages devraient être étudiées à l'échelle des masses d'eau souterraines de manière à mettre en place une réelle gestion volumétrique de la ressource en eau (comme le prévoit le SDAGE) et limitées dans le temps afin de pouvoir les remettre en cause en cas d'impact trop important sur la ressource en eau. Enfin, ces autorisations devraient aussi être accompagnés de prescriptions relatives aux pratiques agricoles les plus économes en eau.

Suivi des atteintes aux milieux aquatiques

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique accorde une grande importance au suivi des atteintes aux milieux aquatiques. Ainsi, elle profite des informations remontées par les riverains, les pêcheurs ou gestionnaires des territoires ; mais aussi d'observations faites sur le terrain lors de diagnostic pour alerter les services compétents face à la problématique rencontrée.



→ Les informations importantes :

Les agents de la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique interviennent à plusieurs niveaux :

- Veille et centralisation des informations remontées,
- Vérification des informations, évaluation des impacts, rédaction d'un rapport de constatation dans certains cas,
- Remontée des informations aux services compétents : police de l'environnement, DDT, gendarmerie, parquets
- Lien avec les riverains
- Suivi des signalements

→ Les chiffres clés :

14 signalements pour travaux non autorisés
17 signalements pour rejet et/ou mortalité piscicole
3 signalements pour dépôt de déchets

- La présence de nombreux adhérents sur le territoire constitue un maillage important et assure à la Fédération d'être informée quasiment en temps réel des agressions subies par les milieux aquatiques du département
- Divers moyens sont utilisés pour prévenir la Fédération (téléphone, mail, page Facebook de la Fédération...)

Suivi des atteintes aux milieux aquatiques

En tant qu'association agréée pour la protection de l'environnement, la Fédération se porte régulièrement partie civile afin d'essayer d'obtenir la condamnation des délinquants et surtout, obtenir réparation des préjudices rencontrés. Pour cela, elle a pris la tâche d'une avocate spécialisée en urbanisme et environnement afin de défendre ses dossiers.

Dossier	Auteur des faits	Année des faits	Etat	Dommmages perçus
Aisne à Evergnicourt	Everbal	2017	Dossier clos	27 788 €
Oise à Origny-Sainte-Benoite	Téréos	2018	Dossier en cours	En cours
Ru des Dix-Jallois à Tavaux-et-Pontséricourt	Javel02	2018	Dossier clos	1 030 €
Ru des Dix-Jallois à Tavaux-et-Pontséricourt	Hermans	2018	Dossier clos	600 €
Le Surmelin à la Ville-sous-Orbais	Exploitation agricole	2018	Dossier en cours	En cours
La Librette à Sommeron	Fromagerie Leduc	2019	Dossier en cours	En cours
Le ru de la Madeleine à Montfaucon	Exploitation agricole	2019	Dossier en cours	En cours
L'Ordrimouille à Coincy	Exploitation agricole	2019	Dossier en cours	En cours
La Crise à Vauxbuin	Exploitation agricole	2019	Dossier en cours	En cours



→ **Les chiffres clés :**
6 actions civiles en cours
4 actions civiles engagées en 2019

→ **Les informations importantes :**

Le travail du service technique consiste aux constatations de terrain (estimation de l'étendue de la mortalité, photos, relevés nécessaires à l'estimation des dommages...), échanges avec les différents services de l'Etat concernés (AFB, ONCFS, DDT, DDPP, DREAL...), échanges avec les contrevenants, échanges avec le cabinet d'avocat et la rédaction des demandes de dommages et intérêts consécutives aux estimations de dommages.

Suivi des atteintes aux milieux aquatiques

Suite à la parution de l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants, chaque préfet de département a dû prendre un arrêté préfectoral afin de définir les "points d'eau" autour desquels s'appliquent les restrictions d'usage de ces produits phytosanitaires. Or dans le département de l'Aisne, probablement sous la pression des « représentants » de la profession agricole, l'arrêté signé le 31 octobre 2017 n'était pas du tout exhaustif et excluait bon nombre de points d'eau (mares, bras de cours d'eau, fossés...) qui sont pourtant des moyens de transferts des polluants vers les eaux superficielles et souterraines.



→ **Les chiffres clés :**

28 arrêtés préfectoraux attaqués au niveau national (par les FPPMA et/ou les associations de protection de l'environnement ou la profession agricole)

A l'heure actuelle, 12 arrêtés préfectoraux (dont celui de l'Aisne) ont été annulés du fait de ces recours contentieux

→ **Les informations importantes :**

Les avis défavorables de l'Agence Française de la Biodiversité et de la Fédération de l'Aisne pour la Protection des Milieux Aquatiques à l'encontre du projet d'arrêté présenté n'ont pas été suivis par le préfet. Le 21 décembre 2017, la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques a donc déposé un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens à l'encontre de cet arrêté.

Le jugement rendu par le Tribunal Administratif d'Amiens le 8 novembre 2019 :

- annule l'arrêté du préfet de l'Aisne du 31 octobre 2017 portant définition des points d'eau du département de l'Aisne tant qu'il n'inclut pas l'ensemble des cours d'eau tels que définis à l'article L.215-7-1 du code de l'environnement et l'ensemble des éléments du réseau hydrographique figurant sur les cartes 1/25 000 de l'Institut Géographique National.
- enjoint au préfet de l'Aisne d'intégrer à la définition des points d'eau du département de l'Aisne l'ensemble des cours d'eau tels que définis à l'article L.215-7-1 du code de l'environnement et l'ensemble des éléments du réseau hydrographique figurant sur les cartes 1/25 000 de l'Institut Géographique National dans un délai de deux mois
- précise que l'Etat versera à la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique une somme de 1 500 € en application de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Ce jugement est donc une entière satisfaction pour les milieux aquatiques du département de l'Aisne. Il ne reste plus qu'à espérer que le Préfet de l'Aisne prenne davantage en compte les revendications de la FAPPMA, aujourd'hui trop peu entendue, sur d'autres sujets d'importances (sécheresse, pollutions...) !

Pêches de sauvetage

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est régulièrement sollicitée pour la réalisation de pêches de sauvetage ; ces opérations sont réalisées avec le matériel de pêche à l'électricité combiné au passage d'un filet dans certains cas. La FAPPMA est équipée d'un véhicule pour le transport de poissons si besoin.

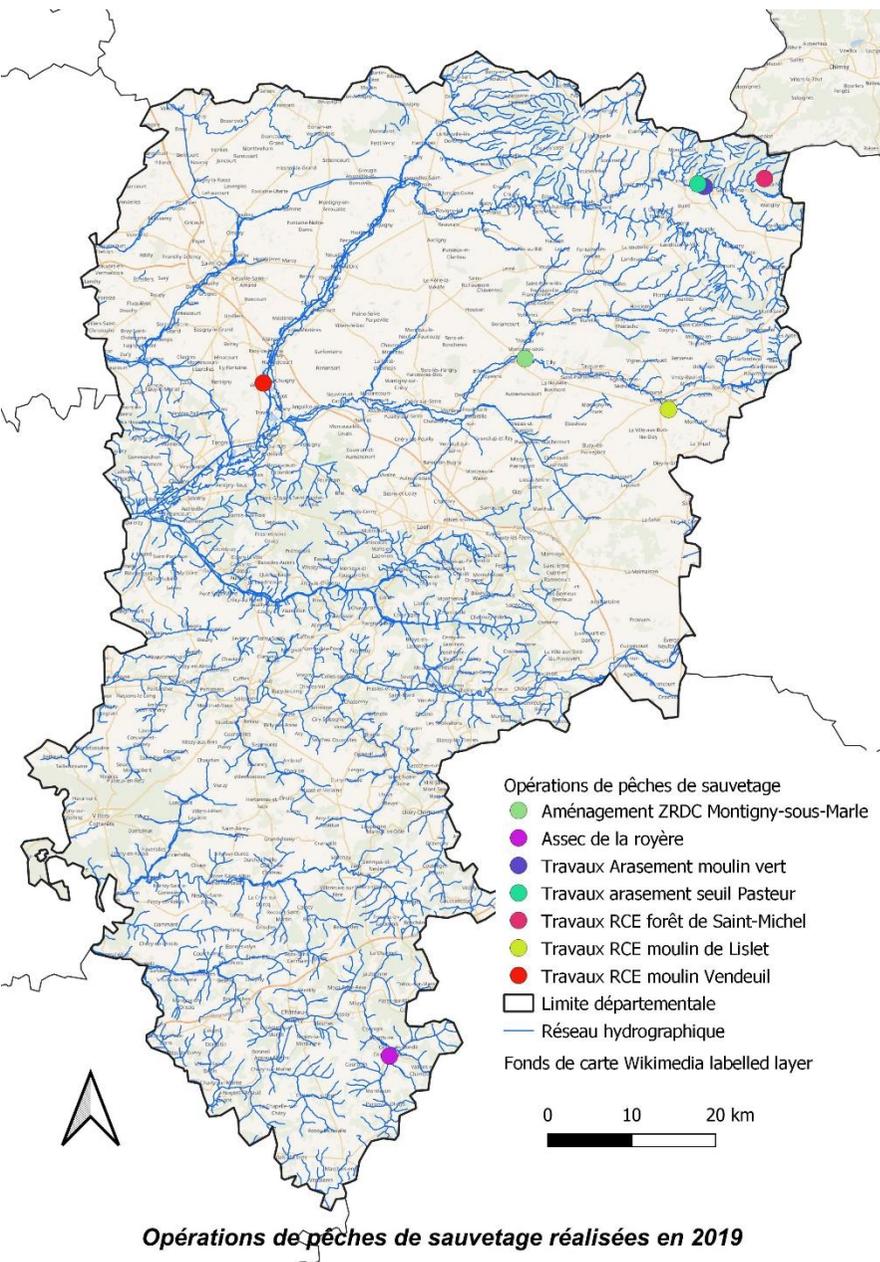


Les chiffres clés :
7 opérations réalisées
234 kg de poissons sauvés



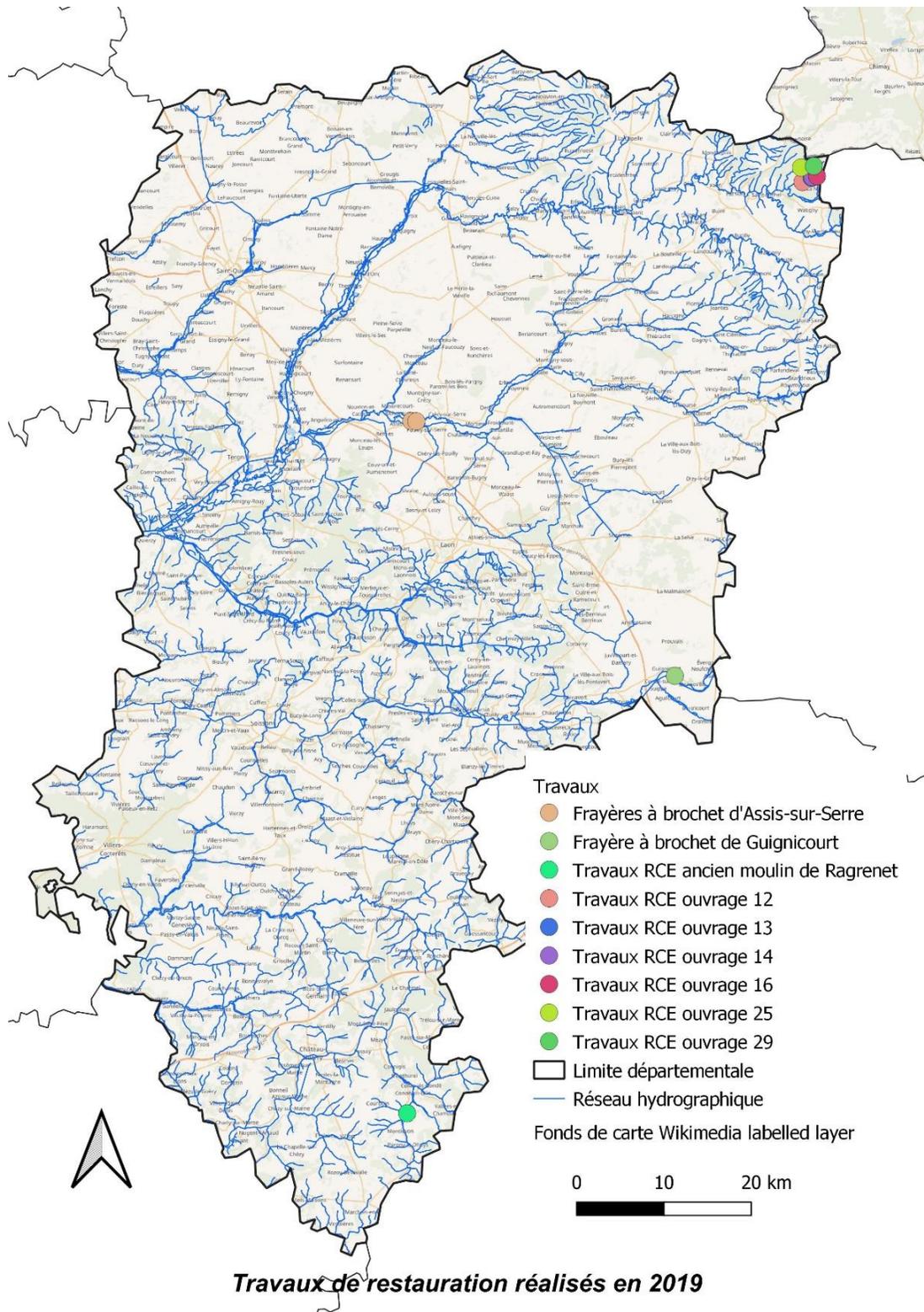
L'acquisition d'informations :

La réalisation de pêche de sauvetage permet d'acquérir indirectement des informations sur les peuplements piscicoles. Par exemple, la capture de deux anguilles migrantes sur l'Oise à Vendeuil ou encore de Truites fario de toute cohorte d'âge sur le Hurtaut à Montcornet.





Restauraton

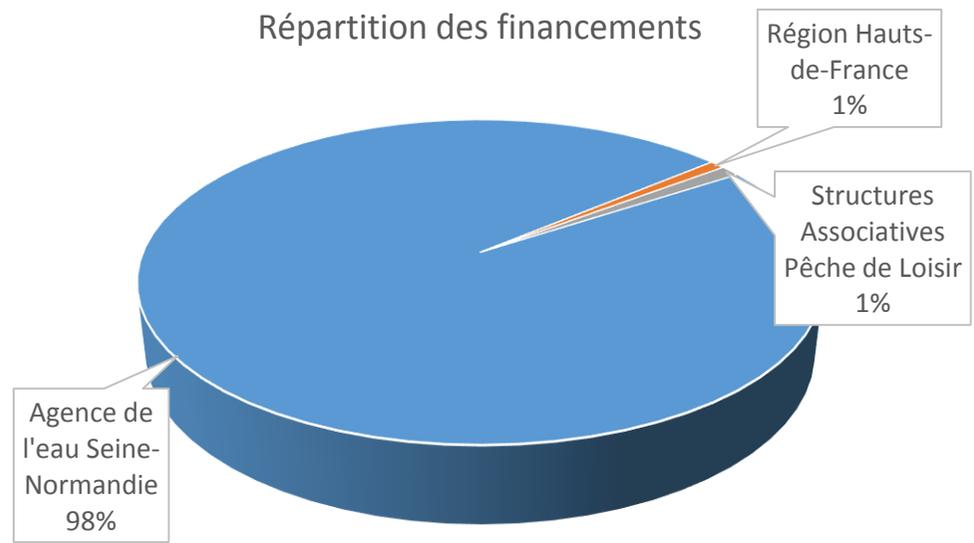


Travaux de restauration réalisés en 2019

➔ **La « procédure » :**
 La maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des actions suivantes sont entièrement assurées par la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Ainsi, de nombreuses actions sont menées pour le bon accomplissement de chaque projet :

- Elaboration technique des projets
- Relations avec les propriétaires
- Consultation des entreprises
- Montage des dossiers de financement
- Elaboration des dossiers réglementaires
- Suivi des travaux

209 983 € investis directement en faveur du milieu sur l'année 2019



Effacement de l'ouvrage de Ragrenet sur la Dhuys à Montigny-lès-Condé

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est intervenue en 2018 sur mandatement du propriétaire pour effacer cet ouvrage fortement pénalisant pour la rivière Dhuys, afin de rétablir la continuité piscicole et sédimentaire mais aussi de restaurer l'habitat par suppression de l'effet « plan d'eau ». Une deuxième phase de travaux a eu lieu avant l'été 2019 afin d'effectuer quelques reprises et travaux complémentaires.



➔ **Les chiffres clés :**
2254 m² d'habitat piscicole restaurés
10 km de cours d'eau décloisonnés
10 000 m² de frayères accessibles

➔ **Les travaux réalisés :**

Tout d'abord, l'entreprise a procédé à l'abattage des arbres penchés risquant de créer un effondrement des berges puis a retaluté une partie de berge présentant un risque d'érosion important. Ensuite, les matériaux (galets, pierres et blocs) présents sur place ont été disposés de manière à améliorer l'habitat piscicole et diversifier les écoulements.

Procédure réglementaire

Remise en état dans le cadre d'un abandon du droit d'eau

Réalisation techniques

Travaux forestiers et terrassement

Mascitti

Cout total des travaux

16 866 €

100 %

Agence de l'eau Seine-Normandie

➔ **Le suivi de l'efficacité des travaux :**

Une opération d'inventaire piscicole par pêche à l'électricité a été réalisée en 2016 afin d'obtenir un état initial avant les travaux. Une nouvelle opération est planifiée à l'automne 2020 afin d'évaluer l'efficacité des travaux sur la rivière Dhuys, notamment sur la population de Truite fario, espèce repère du contexte piscicole « Surmelin », qui fonctionne de manière naturelle sur le bassin versant (gestion patrimoniale).

★ **Le petit plus :**

L'action a pu être valorisée sur l'observatoire des poissons du bassin Seine-Normandie :

<https://www.observatoire-poissons-seine-normandie.fr/la-restauration-de-la-dhuys-lancien-moulin-de-ragrenet/>

Restauration de la continuité écologique des petits cours d'eau salmonicoles de la forêt domaniale de Saint-Michel

Dans le cadre du programme d'actions « Site Rivières Sauvages » de l'Artoise, la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'est associée avec l'Office National des Forêts pour lever des obstacles à la migration piscicole sur le ruisseau de Fourchamp et Grand Riaux, connus pour être d'importants réservoirs biologiques.

➔ Les travaux réalisés :

Les passages busés, mal calés et/ou mal dimensionnés ont été remplacés par des ponts cadres de section équivalente aux cours d'eau installés suivant la pente du lit afin de ne pas créer de chute.

Un ouvrage a lui été détruit entièrement. Ces travaux s'associent avec d'autres travaux menés en aval sur le Gland et permettent de rétablir la continuité sur un linéaire non négligeable, ce qui augmente la résilience de ces petits cours d'eau.

Procédure
réglementaire

Régime de déclaration

Réalisation technique

Génie civil

CGCR

Cout total des
travaux

172 731, 61 €

100 %

Agence de l'eau Seine-Normandie



➔ Les chiffres clés :
6 ouvrages aménagés
4 km de cours d'eau décloisonnés
2 300 m² de frayères accessibles

✦ Le petit plus :

Téléchargez le bilan détaillé sur notre site web :

https://www.peche02.fr/cms_viewFile.php?idtf=21311&path=Bilan-RCE-Artoise.pdf

Restauration de l'annexe hydraulique des Godins sur l'Aisne à Guignicourt

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, en partenariat avec l'AAPPMA de Pontavert, a poursuivi les efforts menés sur la rivière Aisne pour répondre à l'objectif de protection de la population de Brochet. Cela notamment par la restauration d'une annexe hydraulique sur la commune de Guignicourt.



➔ **Les chiffres clés :**
 4 000 m² de zone humide restaurés
 2 650 m² de terrain acquis

★ Le petit plus :

Ce site fera l'objet d'un suivi particulier en 2020, dans le cadre de l'étude comportementale sur le brochet menée sur la rivière Aisne en partenariat avec l'Union de Bassin Seine-Normandie.

➔ Les travaux réalisés:

Les travaux prévus en 2018 ont été finalement réalisés au cours de l'année 2019. Le propriétaire d'une parcelle attenante à l'annexe ayant exprimé sa volonté de vendre cette dernière, la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a de suite montré sa volonté d'acquiescer le site. Cette acquisition explique le décalage des travaux.

Il a été procédé à l'abattage de nombreux peupliers et au traitement d'une partie de boisement alluvial pour favoriser le développement de la végétation herbacée. Ensuite, les berges ont été adoucies et la connexion entre l'annexe hydraulique rétablie grâce à une action de terrassement.

L'ensemencement des berges a ensuite été réalisé par l'AAPPMA locale.

Procédure réglementaire	Régime de déclaration
Réalisation technique	
Travaux forestiers et terrassement	Forêts & Paysages
Cout total des travaux et de l'acquisition	13 236, 28 €
80 %	Agence de l'eau Seine-Normandie
8 %	Région Hauts-de-France
12 %	FNPF / FAPPMA

Restauration d'annexes hydrauliques sur la Serre à Assis-sur-Serre

Suite au classement en seconde catégorie piscicole de ce tronçon de la Serre, la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu a pu, en partenariat avec l'AAPPMA et la commune d'Assis-sur-Serre restaurer deux annexes hydrauliques afin d'augmenter la surface de zone de reproduction potentielle de l'espèce Brochet sur la rivière Serre.

→ Les travaux réalisés :

Après abattage de nombreux peupliers par la commune, des opérations de terrassement ont permis de reconnecter ces anciens bras de rivière et de retaluter les berges en pente douce afin d'optimiser la fonctionnalité des sites. Un panneau pédagogique sera ensuite installé afin de valoriser l'action.

Procédure réglementaire

Régime de déclaration

Réalisation technique

Terrassement

TP Langlois

Panneau pédagogique

Arc-en-ciel Paysages

Conception graphique

Dessins nature

Cout total des travaux

7 149,58 €

80 %

Agence de l'eau Seine-Normandie

10 %

Région Hauts-de-France

5 %

FNPF

5 %

FAPPMA



→ **Les chiffres clés :**
2 annexes aménagées
1 400 m² de frayères restaurées

Entretien d'annexes hydrauliques de la rivière Marne

Dans le cadre du chômage réalisé sur la rivière Marne, le service technique de la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a pu organiser des opérations d'entretien sur les annexes hydrauliques de la rivière Marne. Un traitement de la végétation arbustive a été réalisé dans un objectif de réouverture des parties littorales des annexes, ce qui favorisera le développement d'une végétation herbacée.



Annexe hydraulique d'Aulnoy



Annexe hydraulique de Jaulgonne



Annexe hydraulique de Mézy



Annexe hydraulique de Blesmes

Entretien de la frayère à brochets sur l'Oise à Guise

En partenariat avec l'équipe technique du Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Oise Amont, la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a réalisé en régie l'entretien de la frayère à brochets restaurée en 2011 sur l'Oise en amont de Guise. Le développement de nombreux aulnes était devenu un facteur limitant à la présence d'une végétation herbacée, support de ponte préférentiel des espèces phytophiles. Les travaux ont alors consisté à leur coupe, ce qui permet d'apporter plus de lumière au sol.



→ Les chiffres clés :
1 500 m² traités

→ L'importance de l'entretien des sites restaurés :

L'entretien des sites restaurés est capital, notamment celui des annexes hydrauliques. Ces milieux ont une dynamique naturelle rapide et le reboisement contribue à la régression des surfaces potentielles de reproduction des espèces phytophiles. L'entretien régulier est donc un moyen de garantir les investissements réalisés pour la restauration des sites.



Formation - Sensibilisation

Atelier milieux aquatiques « Les frayères à brochets »

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique souhaite développer la formation des responsables des AAPPMA du département afin que ceux-ci puissent accomplir au mieux leurs missions. Ainsi, un atelier sur le thème des frayères à brochets a été organisé à Assis-sur-Serre le 9 février 2019 en lien avec la restauration des deux annexes hydrauliques de la Serre.



→ Les objectifs de l'atelier :

- Faire découvrir le cycle de vie du Brochet et le rôle des annexes hydrauliques
- Présenter les différentes étapes d'un projet de restauration
- Apporter des éléments techniques préalables au travail en zone humide.

→ L'organisation de l'atelier :

L'atelier s'est articulé en deux temps. La matinée a permis de présenter en salle le cycle de vie du Brochet, le rôle des annexes et les différentes étapes d'un projet de restauration. Les échanges de l'après-midi se sont déroulés en extérieur au bord d'une annexe de la rivière Serre où un lien a pu être fait avec les présentations de la matinée. Enfin, Christian Logez, technicien expérimenté du Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Oise Amont, a pu faire part de son expérience de travail en zone humide et d'apporter quelques conseils aux bénévoles présents qui souhaiteraient faire émerger des projets de restauration d'annexes hydrauliques sur le parcours de leur AAPPMA.

→ Les chiffres clés :
16 AAPPMA présentes
41 bénévoles formés



★ Le petit plus :

Téléchargez les présentations sur notre site web :

https://www.peche02.fr/cms_viewFile.php?idtf=19700&path=Atelier-Frayere-BRO.pdf

Education à l'environnement - Animations scolaires

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dispose d'un animateur diplômé du BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) Moniteur Guide de pêche de loisirs, diplôme indispensable pour l'encadrement de public. Cet animateur a développé tout un panel d'animations d'éducation à l'environnement et de sensibilisation aux milieux aquatiques qui s'inscrivent totalement dans le cadre des programmes pédagogiques de l'Education Nationale (la FAPPMA dispose de l'agrément Education Nationale depuis 2014). Ainsi, il a développé intégralement le contenu de ces animations (réalisation du contenu et des supports pédagogiques associés).



→ Les thématiques abordées lors des différentes animations proposées:

- Le cycle naturel de l'eau
- Les usages de l'eau
- Fresque aquatiques
- Les petites bêtes de l'eau
- Visite d'une frayère à Brochet
- Les poissons d'eau douce
- Fonctionnement de l'écosystème rivière
- Initiation à la pratique de la pêche
- Etc...

→ Le partenariat avec Natur'anim :

NaturAnim' est un réseau d'associations œuvrant au cœur de la nature qui unissent leurs forces pour proposer une offre pédagogique réactive et de qualité permettant aux petits comme aux plus grands de découvrir les richesses naturelles du département. Le réseau Natur'anim regroupe notamment:

- La Maison de la Nature et de l'Oiseau (association pilote du réseau Natur'anim)
- Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Aisne (CDRP02),
- Etc...



→ **Les chiffres clés :**
L'agrément de l'Education Nationale a été renouvelé 2019
1 109 personnes sensibilisées en 2019
34 classes accueillies
4 ALSH accueillis
16 établissements spécialisés accueillis
4 Ateliers Pêche Nature accueillis
5 manifestations grand public organisées

★ Le petit plus :

Retrouvez le programme pédagogique proposé par la FAPPMA sur notre site web : https://www.peche02.fr/cms_viewFile.php?idtf=17106&path=Programme-d-animations.pdf

Partenariat avec l'EPIDE

Depuis 2018, la Fédération a engagé un nouveau partenariat avec l'EPIDE (Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi) de St-Quentin. Ce partenariat consiste à réaliser plusieurs journées d'entretien/aménagement des parcours de pêche sur les étangs fédéraux ou les parcours associatifs. Une animation autour de la pêche et de la découverte des poissons clôture la série d'interventions réalisées avec le centre.



→ *Les thématiques abordées lors des différentes interventions proposées:*

- Ouverture de postes de pêche,
- Entretien de ripisylve,
- Nettoyage de berges,
- Aménagements aux moyens de techniques végétales
- Sorties Pêche
- etc...



→ *Les chiffres clés :*
3 à 6 chantiers et/ou sorties organisés par an
6 à 12 élèves concernés par chantier



Partenariats LEGTA de Thiérache

Option « Pêche & Milieux Aquatiques »

Initié en 2012, le partenariat avec l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Thiérache, a abouti à la création d'une option intitulée « Pêche et Milieux Aquatiques » à destination de la Filière « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune ». Cette option permet d'obtenir des points supplémentaires pour l'obtention du Baccalauréat technique de la filière (reconnaissance effective par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation depuis la rentrée scolaire 2016/17). A ce titre, un programme annuel a été érigé et ventilé sur les deux années de formation (première et terminale). Il comporte des enseignements généraux mais également des enseignements pratiques.



→ **Les chiffres clés :**
15 à 20 chantiers et/ou sorties organisés par an
≈ 16 élèves concernés par année scolaire

→ **Les thématiques abordées lors des différentes interventions proposées:**

- Fonctionnalité des milieux aquatiques,
- Organisation de la pêche et réglementation (formation au module 3 garderie),
- Evaluation de la qualité des milieux aquatiques,
- Mise en œuvre d'aménagements aux moyens de techniques végétales,
- Mise en œuvre d'un IBG-DCE,
- Mise en œuvre d'un inventaire piscicole
- Initiations à différentes techniques de pêche
- etc...

Opération Hauts-de-France Propres

Impulsée par le Conseil régional Hauts-de-France et les Fédérations de chasse et de pêche, l'opération « Hauts-de-France Propres » s'est fixée comme ambition de mobiliser le plus grand nombre pour ramasser et trier un maximum de déchets se trouvant dans la nature, que ce soit en pleine campagne aux bords des cours d'eau, mais aussi en agglomération.

En 2019, l'opération s'est déroulée les 22, 23 et 24 Mars 2019, le Vendredi 22 étant principalement dédié aux opérations de ramassage organisées avec les scolaires.



Hauts-de-France
PROPRE
#hdfpropres
Ensemble,
nettoyons notre région !



→ Les chiffres clés :

Pour la région des Hauts-de-France:

- 1 278 points de ramassage organisés
- 55 000 participants recensés
- 1 420 tonnes de déchets ramassés
- 111 établissements scolaires mobilisés

Pour le département de l'Aisne:

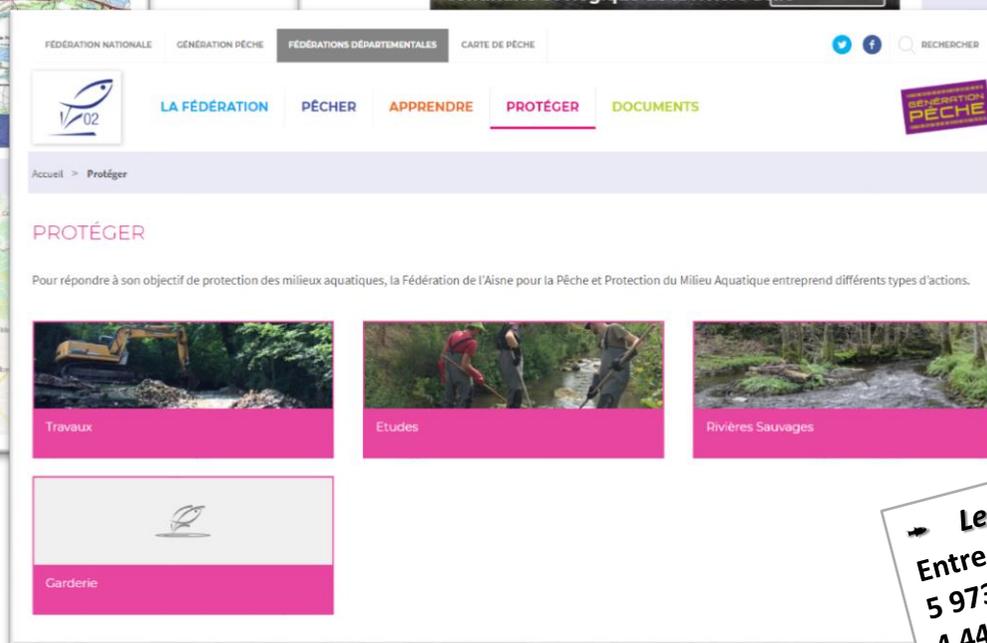
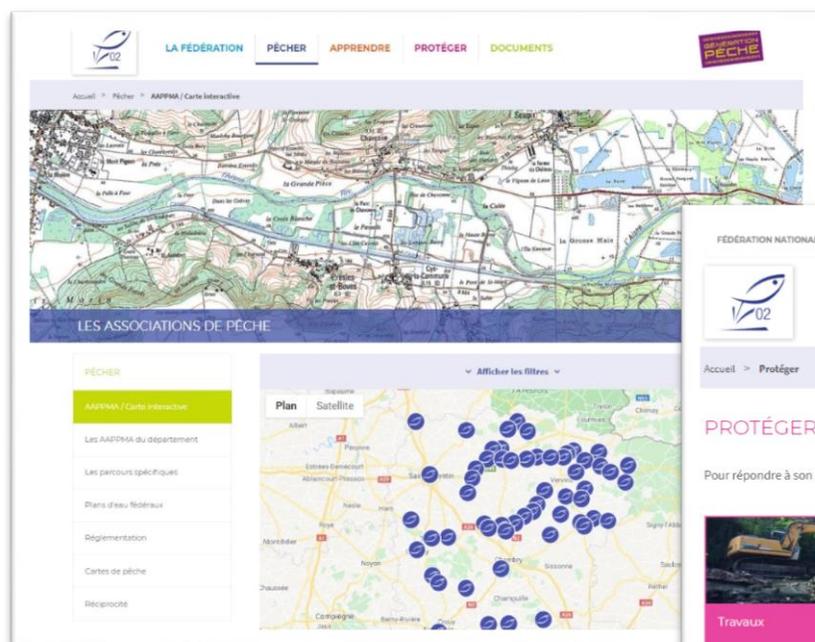
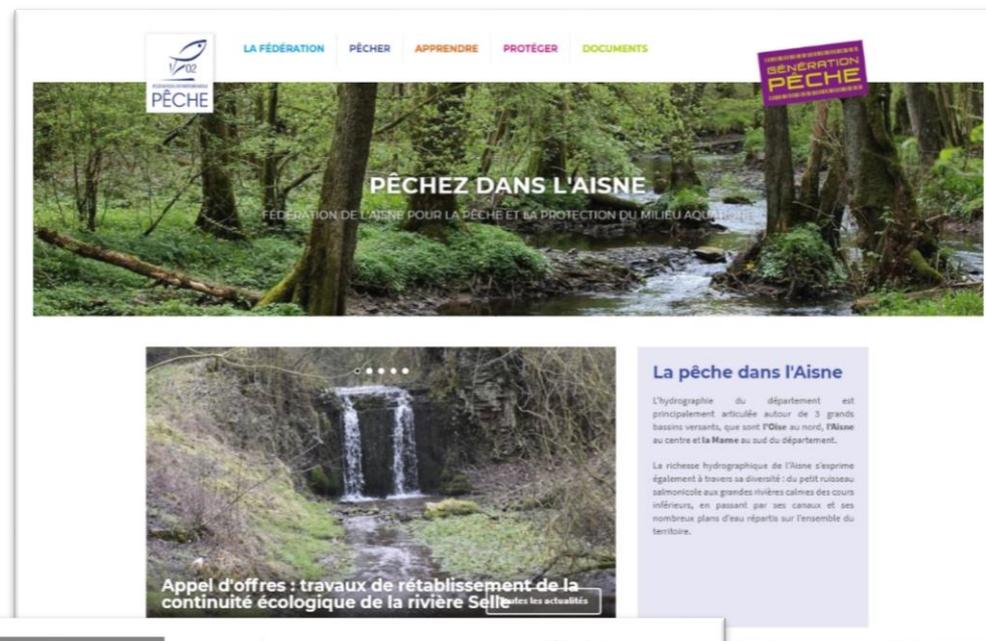
- 202 points de ramassage organisés
- 4 858 participants recensés
- 765 m³ de déchets ramassés
- 10 AAPPMA de l'Aisne ont participé

Gestion du site web

Le site web de la Fédération (peche02.fr) a été mis en ligne fin Juin 2019.

Ce site a pour objet d'apporter aux pêcheurs l'ensemble des renseignements :

- Sur la pêche dans le département de l'Aisne (réglementation, parcours, cartes de pêche...)
- Sur les activités de la Fédération (organisation de manifestations, réalisation de travaux de restauration des milieux aquatiques, suivi biologiques...)



★ *Le petit plus :*

Suivez l'actualité du site au lien suivant :

<https://peche02.fr>

➤ **Les chiffres clés :**
Entre Juillet et Décembre 2019
5 973 sessions
4 446 utilisateurs différents
19 298 pages vues

Gestion de la page Facebook

L'équipe assure la gestion de la page Facebook. Cette dernière est devenue un outil de communication incontournable puisqu'elle permet de toucher rapidement un large public.

➔ *Le partage d'informations :*

La page permet de diffuser rapidement des informations sur les actualités de la FAPPMA : travaux en cours, résultats d'études, annonces de manifestations., etc. à un public varié qui n'hésite pas à interagir et partager les publications dans leur réseau.

➔ *Le remontée d'informations de la part des abonnés :*

La page permet aussi d'échanger directement avec les abonnés. Cela permet la remontée de nombreuses informations intéressantes. Par exemple, en 2019, un échange avec un pêcheur, par l'envoi d'une photo de sa prise, a permis de confirmer la présence de l'Aspe sur la rivière Marne. Cette capture est la première donnée validée dans le département. Autre exemple, avec des alertes récurrentes en cas de pollution constatée : coloration de l'Aisne en bleu à Evergnicourt notamment. Cette remontée d'informations rapide permet d'alerter rapidement la police de l'environnement, du temps de gagné pour un constat du problème !

★ *Le petit plus :*

Suivez l'actualité de la page au lien suivant :

<https://www.facebook.com/peche02/>





Développement du loisir pêche

Mise en place du SDDLDP

En Juin 2010 la Fédération Nationale de la Pêche en France a élaboré un Schéma National de Développement du Loisir Pêche (SNDLP), il donne les grandes orientations pour le développement de la pêche de loisir en France. En 2018, FAPPMA a décidé de décliner la démarche au niveau départemental avec la rédaction du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP). L'objectif est de donner une grande visibilité à l'activité pêche et de répondre aux attentes des pêcheurs.



★ La démarche en quelques mots :

La réalisation du SDDLDP se déroule en plusieurs phases:

- La phase État des lieux: elle consiste à faire un bilan sur tous les thèmes liés à la pêche de loisir, mais aussi les caractéristiques du département en termes d'évolution de la population, de tourisme, de la climatologie...
- La phase Diagnostic: c'est l'évaluation du potentiel de développement du loisir pêche dans le département.
- La phase Programme d'actions: elle consiste à planifier et mettre en place les actions favorables au développement de la pêche associative issues de la réflexion de la phase diagnostique

Plusieurs outils sont mis en place lors de ces phases et notamment des questionnaire à l'attention des pêcheurs et des AAPPMA qui nous ont permis de mieux connaître les profils type de pêcheurs que l'on rencontre dans notre département mais aussi de répondre plus facilement à leurs attentes.

2018 :
Lancement de
l'étude



2019 :
Diagnostic et
rédaction du
programme
d'actions



2020 :
Validation, mise en
forme et parution
du document

→ Les chiffres clés :

90 fiches Actions identifiées

2020 – 2024 : période de mise en œuvre des actions

20 000 €: Participation de la FNPF pour la rédaction du SDDLDP

★ Le petit plus :

Téléchargez les résultats de l'analyse des questionnaires pêcheurs et AAPPMA:

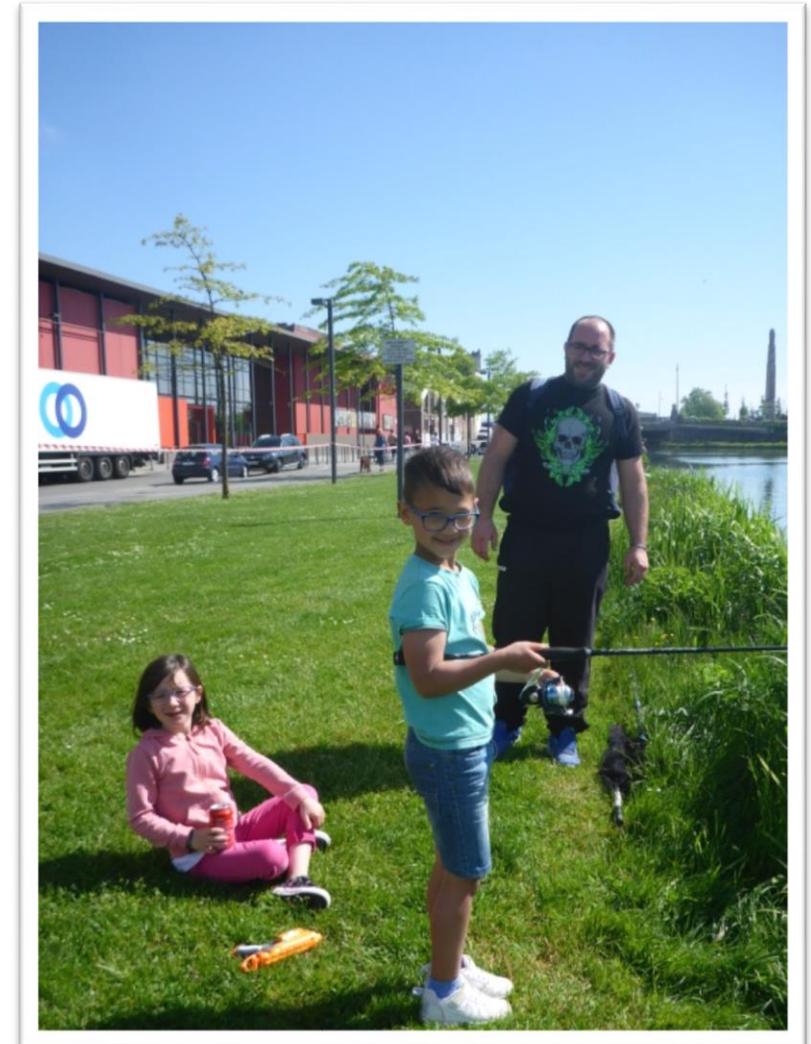
<https://www.peche02.fr/3573-documents.htm>

Animations « Pêche »

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique intervient auprès de différents publics afin de sensibiliser à la protection des milieux aquatiques par la pratique de la pêche.

➔ Les projets concernés :

Option « Pêche & Milieux Aquatiques » avec le LEGTA de Vervins
Partenariat annuel avec l'EPIDE de Saint-Quentin
Interventions ponctuelles avec la PJJ de Saint-Quentin
Interventions ponctuelles auprès des ALSH départementaux
Soutien aux 7 Ateliers Pêche Nature



➔ Les chiffres clés

160 personnes sensibilisées grâce à la pratique de la pêche lors d'animations dédiées
26 enfants issus des Ateliers Pêche Nature
240 personnes sensibilisées lors de manifestations halieutiques Grand Public
4 centres de loisirs accueillis
16 interventions auprès de publics spécialisés (PJJ, CEF, EPIDE)

★ Le petit plus :

Plus d'infos sur nos animations « pêche » :

<https://www.peche02.fr/3840-animations-peche.htm>

Fête de la Pêche

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique participe depuis de nombreuses années à la Journée Nationale de Promotion de la Pêche. Cette manifestation (portée nationalement par l'ensemble des structures associatives de la pêche de loisir volontaires) se déroule tous les ans lors du premier week-end de juin, et permet de promouvoir le loisir pêche auprès du Grand Public.

La FAPPMA organise une manifestation lors de ce week-end, en partenariat avec des AAPPMA et accompagne toutes AAPPMA volontaires.



➔ **Les chiffres clés :**
1 manifestation fédérale
10 manifestations associatives (locales)
~ 200 personnes sensibilisées



Fête de la Pêche 2019

à Vailly-sur-Aisne

Samedi 1^{er} juin 2019

Animations entre 10h & 17h
au Grand Large de Vailly

GRATUIT Ouvert à tous

Initiation & Démonstration

- Pêche aux leurres Float-tube & Bateau
- Pêche au feeder
- Pêche au coup
- Visite de frayère 11h & 15h

Buvette & Restauration sur place

Soirée Barbecue à partir de 19h
Inscriptions : 06.95.46.05.59

Avec la participation :

- ▶ Commune de Vailly-sur-Aisne et Presles-et-Boves
- ▶ Communauté de Communes du Val de l'Aisne
- ▶ AAPPMA et Section Concours «Le Gardon» de Presles-et-Boves
- ▶ Comité des Fêtes de Presles-et-Boves
- ▶ Société de Chasse de Presles-et-Boves

Credits photos : FNPF / FIDAAPPMA.02



IPNS

Accompagnement des Ateliers Pêche Nature

Les Ateliers Pêche Nature sont des structures d'animation bénévoles dépendant des AAPPMA et constituant à cet égard un lien d'échange intergénérationnel. Ils ont pour mission de sensibiliser à la protection des milieux aquatiques par le biais d'une pratique raisonnée de la pêche. L'objectif est de permettre aux jeunes pêcheurs de pratiquer la pêche en ayant un comportement fondé sur le respect des poissons, la conscience du caractère fragile des écosystèmes aquatiques, le respect de soi-même et d'autrui...etc



« Les Pêcheurs St-Quentinois »
à SAINT-QUENTIN
M. GALOPE : 03.23.62.29.50

« Les Pêcheurs de Soissons »
à SOISSONS
M. RABIER : 03.23.59.10.03

« Le Gardon »
à PRESLES-ET-BOVES
M. DISANT : 03.23.54.76.29

« La Roche Bohainoise »
à BOHAIN
M. FALENTIN : 03.23.09.48.25

« Les Vallées du GATO »
à Etréaupont
M. CHENU : 06.34.32.50.86

« Les Marais Communaux »
à PIERREPONT
Mme ROGER : 03.23.22.05.85

« Les Amis de la Gaule »
à CHATEAU-THIERRY
M. MAUGET : 03.23.70.90.65

➔ **Remerciements:**
Un grand merci à Thierry et Samuel qui viennent partager leur savoir lors des sorties « pêche des canassiers en float-tube » !

➔ **Les chiffres clés :**
7 APN répartis sur le département de l'Aisne
4 sorties dédiées lors de l'exercice 2019
26 enfants sensibilisés par la Fédération

Organisation de concours

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique organise plusieurs manifestations halieutiques. Tous les ans, deux concours de pêche au carnassiers (« Pike'n'Float ») ainsi que le concours fédéral de pêche au coup sont organisés. Ces manifestations sont maintenant bien ancrées dans les mœurs et rencontrent toujours en franc succès. Par ailleurs, la FAPPMA a organisé une manche de l'open Carna des hauts-de-France en partenariat avec l'Association régionale des Hauts-de-France ; celle-ci s'est déroulée au plan d'eau de Monampteuil.



→ **Les chiffres clés :**
4 concours organisés
167 participants à l'ensemble des ces concours

→ **Ces rendez-vous en quelques mots :**

Samedi 4 Mai 2019 : Pike'n'Float au plan d'eau fédéral des Caurois à Viry-Nouveau rassemblant 45 pêcheurs (24 en float-tube et 21 du bord) venus du département et des départements limitrophes

Samedi 8 Juin 2019 : Open Carna au lac de Monampteuil rassemblant 24 pêcheurs venus de l'ensemble de la région des Hauts-de-France

Dimanche 20 Octobre 2019 : Concours fédéral de pêche au coup organisé sur canal latéral à l'Aisne à Berry-au-Bac (lots de pêche de l'AAPPMA de Pontavert) rassemblant 60 pêcheurs représentant 8 AAPPMA du département.

Samedi 26 octobre 2019 : Pike'n'Float aux plans d'eau fédéraux du Canivet à Pommiers rassemblant 38 pêcheurs (18 en float-tube et 20 du bord) venus du département et des départements limitrophes

→ **Remerciements:**

Un grand merci à tous les bénévoles qui, par leur investissement, ont rendu possible l'organisation de ces manifestations : AAPPMA de Pontavert, AAPPMA de Laon, Brigade Prévention Pêche de Soissons, Gardes Pêche Particuliers, CD02, la Team Du Fil Qui Déroule, commissaires bénévoles...

Ainsi qu'à nos partenaires pour leurs dotations: Atout Pêche à La Fère, Aqua pêche à Tergnier, Décathlon Saint-Quentin, La Pêche et les Poissons, Chimère Numérique, Navicom

Tour de France - Génération Pêche

En 2019, la Fédération Nationale de la Pêche en France participait pour la 4^{ème} année consécutive au Tour de France, sous l'identité Génération Pêche. Partenaire institutionnelle, elle souhaitait à ce titre déployer un dispositif d'envergure et être présente pendant les 21 jours de la grande boucle, tout au long des 3 300 km à parcourir par les cyclistes.

La présence des pêcheurs sur le Tour de France semble être une occasion unique de promouvoir la pêche associative auprès du grand public et le patrimoine aquatique et piscicole dont ils prennent soin.



Les chiffres clés :
➔ 6 actions de visibilité Bord de route
2 actions de visibilité Vue du ciel
3 stand de sensibilisation
500 personnes sensibilisées

Lundi 8 juillet 2019



Le Tour de France est chez nous !!!

Différentes animations et points de rassemblement sont prévus :

- **HIRSON** (centre-ville)
Stand Génération Pêche
avec initiation au tapis de lancer
+ Action visibilité « Bord de route »
- **HIRSON** (dernier rond-point en direction de St-Michel / Bucilly)
Action visibilité « Bord de route »
- **PLOMION** (centre-ville)
Stand Génération Pêche
avec initiation au tapis de lancer
+ Action visibilité « Bord de route »
- **HOCQUET** (traversée du village)
Action visibilité « Bord de route »
- **EVERGNICOURT** (devant le stade de foot)
Action visibilité « Bord de route »
+ Action visibilité « Vue du ciel »
- **NEUFCHÂTEL-SUR-AISNE** (pont du canal latéral à l'Aisne)
Stand Génération Pêche
avec initiation à la pêche
+ Action visibilité « Bord de route »
+ Action visibilité « Vue du ciel »

Horaires

- Caravane : à partir de 11h30
- Course : à partir de 13h30

Prévoyez de venir en avance !

**Venez nombreux !
Lots à gagner!**



Entretien des plans d'eau fédéraux

La FAPPMA est propriétaire et/ou gère 5 plans d'eau fédéraux. Tous les travaux d'entretien de ces plans d'eau sont réalisés en régie par le service technique de la FAPPMA.

➔ *Les informations importantes :*

L'année 2019 a aussi été en partie consacrée à des missions de rattrapage d'entretien de la végétation arborée. Au cours de cette année, c'est le plan d'eau des Caurois à Viry-Nouveau où les efforts se sont concentrés.

Par ailleurs, de gros travaux de bucheronnage ont aussi été réalisés au plan d'eau communal de Travecy où doivent prendre place, à l'Automne 2020, deux réservoirs dédiés à la pêche des salmonidés à la mouche et aux leurres; ainsi qu'au plans d'eau fédéraux du Canivet.



➔ *Les chiffres clés :*

7 fauches ont été nécessaires en 2019 sur les plans d'eau fédéraux de l'Ailette, du Canivet, des Caurois et d'Artemps

6 fauches ont été nécessaires en 2019 sur le plan d'eau fédéral de La Frette

Ouverture de postes de pêche sur la Marne

Le chômage de la rivière Marne à l'automne 2019 a facilité l'intervention de l'équipe technique de la FAPPMA pour l'ouverture de postes de pêche ou entretien de postes existants. Ces actions ont été menées à proximité des frayères d'Aulnoy, Blesmes, Mézy et Jaulgonne.



→ *Le fait:*

Un appel à bénévoles a été fait par la FAPPMA, via les AAPPMA locales et la page Facebook de la fédération... Les agents de la fédération n'ont reçu le soutien que de deux bénévoles !!!! Merci à eux, ils se reconnaîtront...

→ **Les chiffres clés :**
30 postes de pêche concernés
4 journées de travail

Aménagement de rampes de mise à l'eau

Deux rampes de mise à l'eau pour les bateaux ont été aménagées sur les rivières Aisne à Bourg-et-Comin et Marne à Romeny-sur-Marne. Des zones de stationnement ont également été établies. Ces aménagements s'inscrivent dans un objectif d'amélioration de l'accès aux cours d'eau.

Procédure réglementaire	Régime de déclaration
Réalisation technique	Environnement Forêts

Projet de Romeny-sur-Marne	Cout total des travaux	7 800 €
	50 %	FNPF
	38 %	FAPPMA
	12 %	AAPPMA de Nogent-l'Artaud

Projet de Bourg-et-Comin	Cout total des travaux	16 000 €
	46 %	FNPF
	44 %	FAPPMA
	10 %	Commune de Bourg-et-Comin

Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

RAMPE DE MISE A L'EAU

AAPPMA « Les fervents du bouchon » de Nogent-l'Artaud

- Descente libre d'accès à tous les usagers sous réserve de disposer des équipements de sécurité
- Prière de ne pas stationner sur la piste et de ne pas gêner la manœuvre des véhicules
- Respectez la propreté du site

Aménagement réalisé par les pêcheurs grâce aux financements de:



Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Fédération (03.23.23.13.16 / contact@peche02.fr)

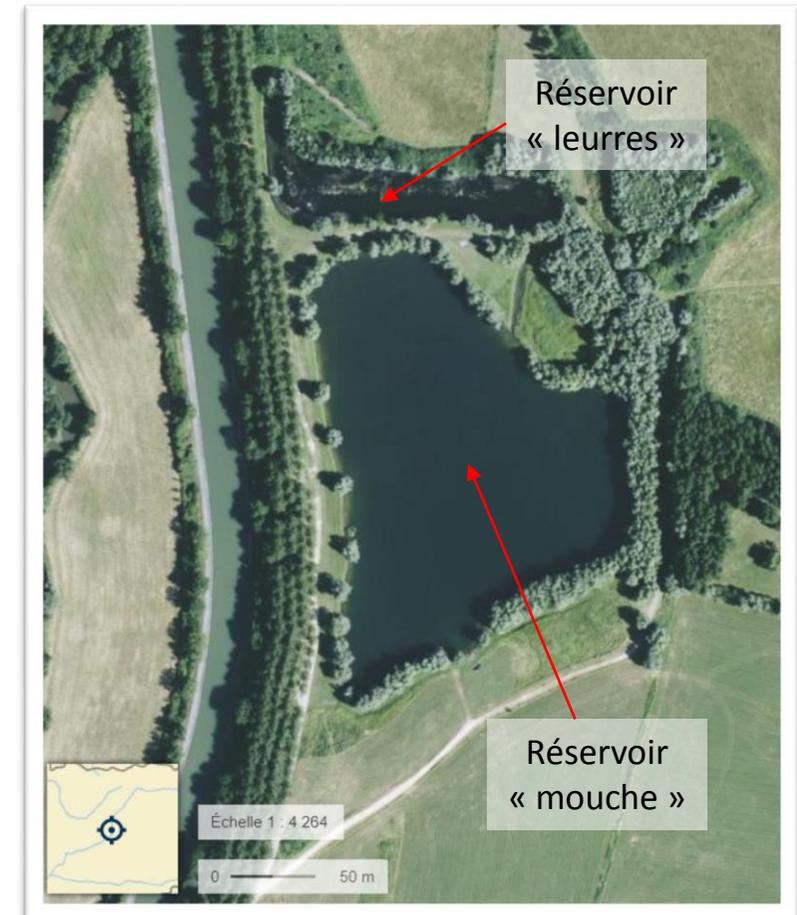
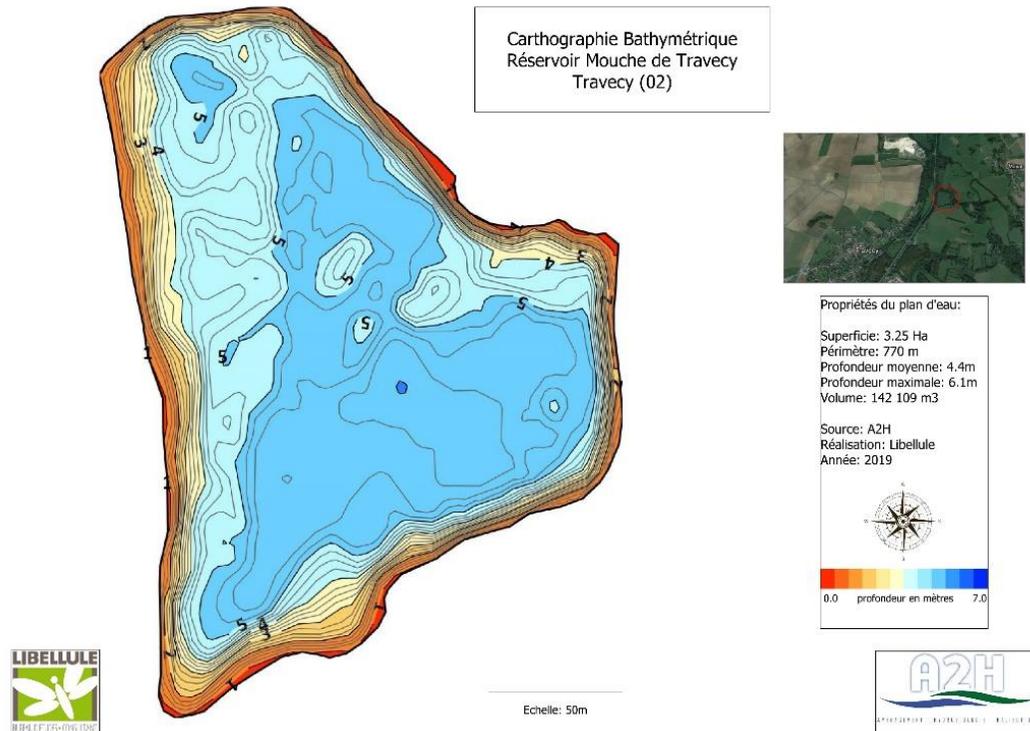


➔ **Le chiffre clé :**
2 rampes aménagées en 2019

Création de réservoirs fédéraux « Mouche » & « Leurres »

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique vient d'établir une convention avec la Municipalité de Travecy et l'Association Travecy Pêche Nature validant la création d'un réservoir dédié à la pêche des salmonidés à la mouche et d'un second réservoir dédié à la pêche des salmonidés aux leurres.

L'inauguration est initialement prévue pour l'automne 2020, après réalisation de divers aménagements : réfection de chemin, création de parking, entretien rivulaire, création de panneaux...etc. A court terme, la FAPPMA souhaite labelliser ce parcours selon les critères établis par la FNPF. Ces parcours seront accessibles après acquittement d'une « cotisation » à la journée ou à la demi-journée dont les prix n'ont pas encore été fixés. Ces cotisations auront pour but de subvenir aux charges inhérentes à la mise en place de ce produit pêche, en grande majorité les empoisonnements réguliers, mais aussi la garderie, l'entretien



➔ Les chiffres clés :

2 plans dédiés à la pêche des salmonidés

1 Réservoir « leurres » de 0,6 ha pouvant accueillir pêcheurs 8 en simultané

1 Réservoir « mouche » de 3,4 ha pouvant accueillir 15 pêcheurs en simultané

Gestion de la vente des cartes de pêche

Depuis le 1^{er} janvier 2016, toutes les cartes de pêche de la FAPPMA sont délivrées via l'interface www.cartedepeche.fr.

Il s'agit d'un outil d'adhésion en ligne, où chaque pêcheur peut, de manière autonome et directe, ou par l'intermédiaire du réseau de dépositaires agréés par la FAPPMA, prendre tout type de carte de pêche et/ou d'option dans l'AAPPMA de son choix. Ainsi, la FAPPMA gère un réseau de près de 70 dépositaires, soit directement au sein du bureau d'une AAPPMA, soit auprès d'un prestataire externe (Détaillant d'articles de pêche, café, Mairie...etc).

En parallèle, une interface est dédiée à la FAPPMA ainsi qu'aux AAPPMA adhérentes, afin de visualiser et gérer les informations « adhérents » de l'AAPPMA (gestion des adhérents, des actualités, outils de gestion comptable, mailing adhérent...etc.).



Menu | Aller au contenu

cartedepeche.fr

Le site officiel d'adhésion aux AAPPMA - Associations de pêche en France



S'identifier

Panier 0



Liste des cartes

Informations pratiques

Recherche géographique

Qui sommes-nous ?

Aide / FAQ



Nos cartes de pêche

Cartes annuelles

- Carte Personne majeure ou Interfédérale
- Carte Découverte Femme
- Carte Personne mineure
- Carte Découverte -12 ans

Cartes saisonnières

- Carte Hebdomadaire
- Carte Journalière

Pourquoi une carte de pêche ?

Les chiffres clés :

25 dépositaires AAPPMA

43 dépositaires externes

+ de 15 000 cartes de pêche distribuées

Je choisis
ma carte

Je renouvelle
ma carte



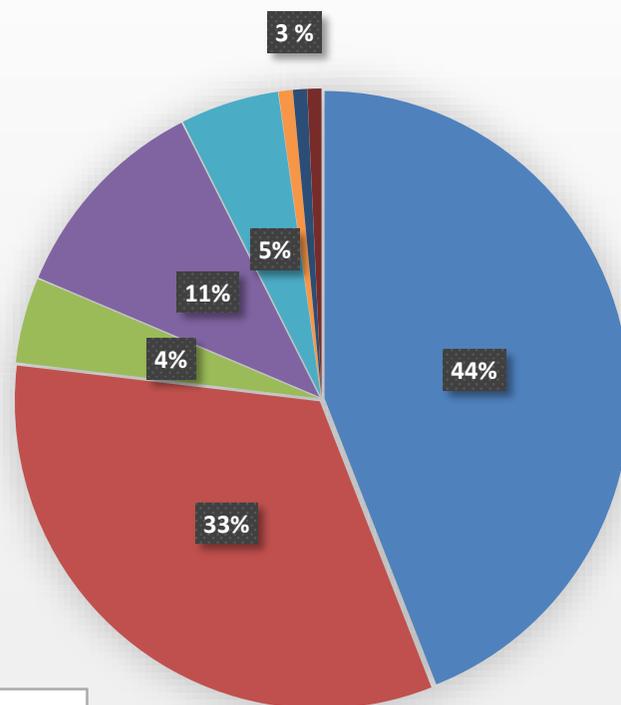


Divers

Police de la pêche

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est chargée d'organiser la police de la pêche dans le département. Elle assure donc:

- la formation et l'encadrement des Gardes Pêche Particuliers
- le montage et le suivi des dossiers d'assermentation
- la rédaction et le suivi des procès-verbaux en lien avec les parquets
- les missions de garderie
- le lien avec d'autres structures en charge de police de la pêche (OFB, Gendarmerie...)
- etc...



- Défaut de carte de pêche
- Pêche pendant les heures d'interdictions
- pêche dans une réserve de pêche
- Mode de pêche prohibé
- Pêche avec plusieurs lignes à partir d'écluse ou barrage sur une distance de 50 mètres
- Pêche en eau douce d'anguille jaune en période prohibé

➔ Les chiffres clés :

134 infractions relevées pour 111 pêcheurs verbalisés
+ 86% d'infractions relevées par rapport à 2018
45 Gardes pêche particuliers (GPP) assermentés
20 GPP en cours d'assermentation

★ Le petit plus :

Téléchargez les résultats complets et analysés sur notre site web :
<https://www.peche02.fr/4135-bilan-garderie-2019.htm>

Pisciculture

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche du Milieu Aquatique assure la gestion de plans d'eau à des fins de piscicultures extensives. Les produits de cette activité permettent de soutenir les stocks en place dans les plans d'eau fédéraux du département hormis le plan d'eau de l'Ailette (cf. point particulier).

Espèce	Quantité
Brochet	264 kg
Carpe	322 kg dont 215 kg réservés au carpodrome d'Artemps
Cyprinidés (Gardon, Rotengle, Ide, ...)	575 kg
Perche commune	15 kg
Tanche	152 kg



→ Pourquoi le plan d'eau de l'Ailette n'est pas rempoissonné ?

Car d'une part cela nous est "vivement déconseillé" (pour ne pas dire interdit), jusqu'à nouvel ordre, par le Syndicat mixte de l'Ailette dans le cadre des travaux menés sur le plan d'eau pour lutter contre les proliférations de cyanobactéries. D'autre part, rempoissonner pour rempoissonner n'a aucun sens, le plan d'eau de l'Ailette, avec ses deux queues d'étangs, est une superbe frayère naturelle et le peuplement piscicole présent sur le plan d'eau en témoigne. Par ailleurs, avec la sécheresse et les proliférations végétales liées à cette sécheresse, le plan d'eau a été quasiment impêcheable toute l'année. Et nous ne sommes pas à l'abri que cela se reproduise... Quel intérêt alors de rempoissonner ? nous ne disons pas pour autant qu'il ne faut rien faire, nous priorisons nos efforts et nous nous "battons" pour défendre l'intérêt des pêcheurs, à savoir pouvoir maintenir la pêche et améliorer les conditions de pêche sur ce plan d'eau... Ce qui n'est pas chose facile actuellement vu les orientations prises par le Syndicat mixte de l'Ailette (propriétaire du plan d'eau)

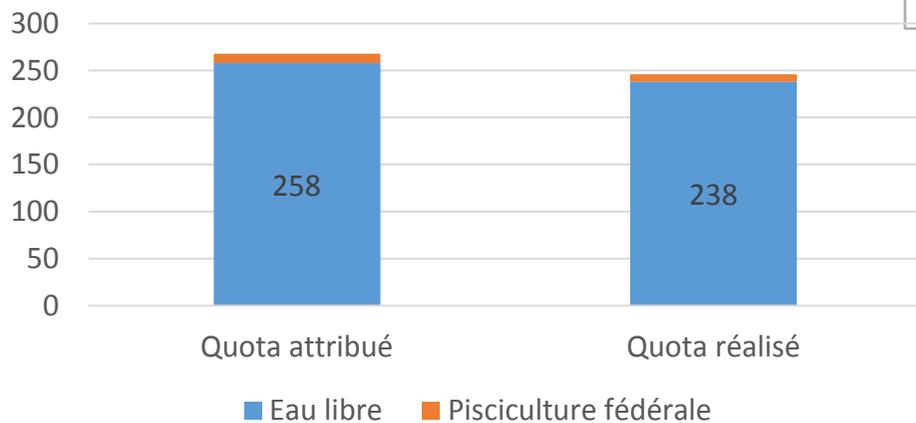


Cormorans

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FAPPMA) est en charge, pour le compte de l'Etat, d'organiser la campagne de régulation des Grands cormorans sur les eaux libres du département de l'Aisne.



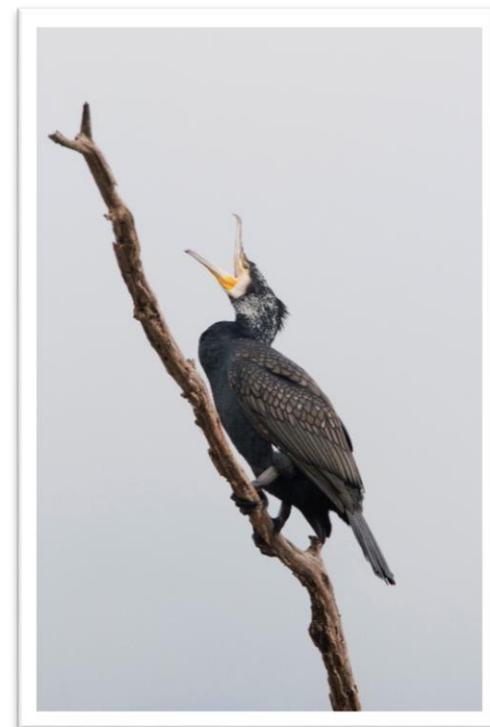
Résultats de la campagne de tir
du 16 octobre 2019 au 29 février 2020



→ Les informations importantes :

Avant parution de l'arrêté préfectoral instituant un quota départemental de tirs des Grands cormorans dans le département de l'Aisne, la FAPPMA recueille les demandes d'autorisation de tirs de la part des tireurs volontaires (huttiers et non hutteurs) puis effectue la répartition géographique du quota départemental entre les différents tireurs de manière à exercer « une pression » sur cette espèce sur tous les bassins versants du département.

Après parution de l'arrêté préfectoral, la FAPPMA suit en temps réel la réalisation des tirs et recueille l'ensemble des comptes-rendus de tir réalisés qui doivent être renvoyés sous 48 heures. En fin de campagne, la FAPPMA fait la synthèse de toutes les données en adresse au préfet avant le 31 mars de chaque année un compte-rendu de la campagne de tir des Grands cormorans.



→ Rappel:

Le Grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*) est une espèce protégée par la Directive Oiseaux et qui est inscrite à l'Annexe III de la Convention de Berne. Sa régulation est donc très réglementée (via un arrêté ministériel décliné localement en arrêtés préfectoraux dans chaque département). L'autorisation de tirer les cormorans est donc une dérogation pour protéger les espèces piscicoles protégées et peuplement nos cours d'eau (brochet, truite, vandoise...). Les tirs ne peuvent être effectués qu'à moins de 100 mètres d'une eau libre,

